

UNIVERSITE PARIS VIII

SERAC Formation

DIPLÔME DE FORMATION SUPÉRIEURE
SPECIALISÉE UNIVERSITAIRE

INTERPRETES

Français Langue des Signes Française

MEMOIRE

<< Les difficultés de la profession >>

■■■■■

Promotion

Isabelle GUICHERD

□

□

Remerciements

□

□

□

□ Je voudrais vivement remercier tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire et en particulier

□

- L'ensemble des intervenants de la formation pour leurs apports riches et variés

□

- Les interprètes qui ont accepté de devenir mes tuteurs de stages pour le temps qu'ils ont accordé à me conseiller et à satisfaire ma curiosité sur le terrain observer leur travail fut particulièrement riche d'enseignement

□

- Les usagers rencontrés au hasard des stages et tout particulièrement ceux qui ont accepté de répondre à mes questions. Leurs réflexions m'ont été précieuses

□

- Francis JEGGLI en tant que responsable de ma partie « thème de recherche » pour sa disponibilité, ses conseils et ses encouragements lors de la rédaction de celle-ci

□

- Lionel pour avoir prêté son concours à un de mes entretiens

□

Enfin mille mercis à Claire et à sa maman pour leurs patientes lectures et corrections des diverses versions de ce mémoire. Leurs commentaires, leurs suggestions ainsi que leur soutien m'ont précieusement aidé dans mon travail

□

SOMMAIRE GÉNÉRAL

□

□

□

□

PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT DE STAGE

« Comment réagit un interprète en difficulté ? »

□

SOMMAIRE P 000

□

Introduction P 000

□

I Une situation tendue P 000

□

II Une préparation problématique P 000

□

III Interprétation par téléphone P 000

□

IV Réunion avec une personne sourde aveugle P 000

□

V Apartés lors d'une consultation médicale P 000

□

Conclusion P 000

□

□

□

SECONDE PARTIE : SYNTHÈSE DES ACQUIS

« Le problème des registres de langue »

□

SOMMAIRE P 000

□

Introduction P 000

□

I Les registres de langue en français P 000

□ Définitions

□ Rôle et fonction des registres

□

II Quels registres en LSF ? P 000

□ Propositions de critères

□ Prise de position et idéologie

□

III Les stratégies mises en place par l'interprète en français LSF P 000

□ Détour par la déontologie

□ Quels choix possibles ?

□

Conclusion P 000

□

Bibliographie P 000

□

Annexe P 000

□

□

□

□

TROISIEME PARTIE **THEME DE RECHERCHE**

«Quelle perception les différents usagers ont ils de l'interprète français Langue des Signes Française?»

□

SOMMAIRE

P □ □ □

□

Introduction

P □ □ □

□

I Méthodologie

P □ □ □

□

II Le point de vue des «habitués»

P □ □ □

□

III Le point de vue des «novices»

P □ □ □

□

IV Incidences de ces réflexions sur l'interprétation

P □ □ □

□

Conclusion

P □ □ □

□

Bibliographie

P □ □ □

□

Annexe

P □ □ □

□

□

□

□

□

□

□

□

□

PREMIERE PARTIE

□

RAPPORT DE STAGE

□

« Comment réagit un interprète en difficulté? »

□

□

□

□

SOMMAIRE

□

□

□

Introduction P 00

□

I Une situation tendue P 00

□

II Une préparation problématique P 00

□

III Interprétation par téléphone P 00

□

IV Réunion avec une personne sourde aveugle P 00

□

V Apartés lors d'une consultation médicale P 00

□

Conclusion P 00

□

□

Introduction

□

Durant les huit mois que dure la formation DFSSU **Interprètes français** **Langue des Signes Française** proposée par l'université Paris VIII et l'association SERAC les divers cours liés à l'interprétation elle-même nous ont apporté tous les éléments théoriques nécessaires pour appréhender ce métier

Cinq mois après le début de la formation lorsque nous sommes sur le point de débiter nos stages sur le terrain auprès d'interprètes professionnels nous savons déjà ce qu'est un interprète français - LLSF. Nous savons quel est son rôle et nous connaissons également sur le bout des doigts les règles déontologiques qui régissent les relations avec les usagers. En résumé l'interprète est un professionnel qui intervient auprès de locuteurs qui ne parlent pas la même langue ici des sourds et des entendants. Son travail consiste donc à traduire du français vers la LLSF et inversement. Il est pour finir soumis aux trois grands principes de déontologie suivants *fidélité, neutralité et secret professionnel*

Tout cela semble très clair... en théorie

□

Huit semaines de stages auprès d'interprètes professionnels ont donc été prévues dans le cadre de la formation. Il s'agit pour eux de devenir à tour de rôle nos tuteurs pour une semaine en moyenne. Pour ma part j'ai pu suivre ainsi le travail d'une dizaine d'interprètes à Paris et à Lyon. Etre stagiaire auprès de différents interprètes et dans divers lieux d'intervention est enrichissant à bien des égards. Comparer la théorie telle que nous avons pu la comprendre avec ce qui se déroule maintenant sous nos yeux se révèle parfois étonnant. Il arrive par exemple que des voiles se dissipent quand certains points abordés en cours ont pu paraître obscurs. Les situations bien concrètes vécues sur le terrain ainsi que les échanges avec les tuteurs évitent à la plupart de ces ambiguïtés. Voilà exactement ce que j'attendais de mes stages

D'autres situations en revanche m'ont laissée perplexe. En effet lorsque les choses ne se déroulent pas comme elles le devraient ou qu'elles prennent un tour qui va compliquer le travail de l'interprète des difficultés que je n'avais même pas imaginées apparaissent alors

Ce sont ces expériences qui ont particulièrement attiré mon attention

□

Mon choix se portera donc sur l'exposition de cinq situations qui m'ont paru délicates du point de vue de l'interprétation. Mon propos ici n'est pas d'analyser en profondeur ce qui s'est passé ni même de proposer de quelconques solutions aux problèmes abordés. Il s'agit simplement

de présenter cinq interventions marquantes observées à partir du questionnaire suivant en quoi la situation est elle difficile comment l'interprète et il réagit et pour quelles raisons ?

□
□
□

I Une situation tendue

□

Présentation du contexte

□

C'est ma première semaine de stage j'accompagne ma tutrice toute la semaine Celle-ci travaille à temps partiel pour un service d'interprètes et intervient aujourd'hui à l'extérieur

□

En arrivant sur le lieu de l'intervention nous sommes accueillies par la personne responsable qui a fait la demande auprès du service d'interprète Elle nous expose la situation l'un des salariés de cette administration sourd doit recevoir la visite d'un ergothérapeute à son poste de travail Il travaille sur ordinateur toute la journée et souffre du dos L'ergothérapeute doit donc s'entretenir avec lui afin de remplacer son siège

Alors que la responsable nous conduit au poste de travail elle conseille à l'interprète de ne pas « se laisser embarquer » par le sourd qui pourrait profiter de sa présence pour évoquer ses problèmes professionnels « Ça fait longtemps qu'il se plaint de ses conditions de travail Il fera vite passer cet endroit pour le pire enfer du monde Jusqu'alors j'ai toujours refusé d'entrer dans son jeu... » Cette dame semble craindre que son employé rallie l'interprète à sa cause voire que cette dernière porte un jugement négatif sur adite administration

L'interprète coupe court expliquant quel est son travail Elle assure que son rôle consiste simplement à traduire tout ce qui sera dit ou signé sans jamais pouvoir elle-même opérer de choix Elle ajoute que si certains sujets ne doivent pas être abordés il faudra alors qu'une tierce personne gère le contenu de l'entretien Elle précise encore que l'interprète n'est pas l'interlocuteur et qu'elle n'est pas à bavarder avec ce salarié

□

La responsable à moitié rassurée dit alors qu'elle n'assistera pas à l'entretien Elle demande donc à son assistante de bien vouloir la remplacer et d'assister à cet échange afin de veiller à ce que tout se passe bien L'ergothérapeute nous rejoint en cours de route

□

Le déroulement de l'intervention

□

Nous arrivons dans une grande salle où se trouvent six ou sept postes de travail répartis dans la pièce. Une personne par bureau et par ordinateur. Celui du salarié sourd est au fond. Il a environ cinquante ans. Il est le seul homme et le seul sourd de cette salle.

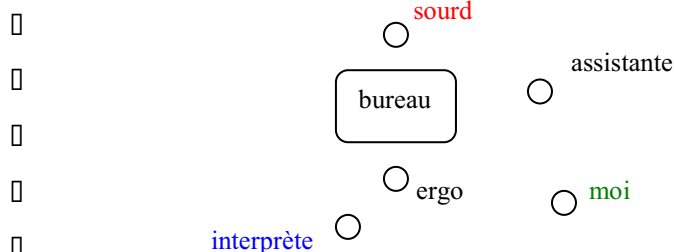
Il est assis sur le mur derrière lui ressortent deux affiches.

Un texte : « Comment s'adresser à une personne sourde »

Une image : à tête d'un bébé qui pleure avec comme commentaire « Personne ne l'aime ».

L'entretien se passera ici devant les autres salariées. Nous sommes donc quatre personnes autour de ce monsieur. L'ergothérapeute et l'interprète sont au premier plan tandis que l'assistante qui nous accompagne et moi-même nous plaçons en retrait.

□



□

Au début de l'entretien l'ergothérapeute interroge le salarié sur ses problèmes de santé sur ses souhaits concernant un siège adapté et lui demande s'il a déjà effectué des essais. La réponse étant négative, il lui propose alors un rendez-vous pour le faire. Visiblement agacée, l'assistante demande de pouvoir faire un aparté sans être traduite. Il semble qu'elle veuille rectifier ou commenter la réponse que vient de faire son collègue sourd.

L'interprète refuse, expliquant poliment mais fermement que tant qu'elle est présente, elle doit absolument tout traduire. Puis se tourne ensuite vers le sourd pour lui rapporter ce court échange. Celui-ci reste imperturbable, ne fait aucun commentaire et « écoute ». Sa collègue dit à l'ergothérapeute que des essais ont bien eu lieu, qu'un fauteuil a bien été choisi, mais que ce monsieur n'est toujours pas satisfait. Le sourd rétorque que ce n'est pas vrai et que ce n'est pas du tout ce qu'il avait compris. On sent la tension monter...

□

Vers la fin de l'entretien l'ergothérapeute vérifie une intuition. Il demande au salarié si d'autres problèmes liés à sa surdité se posent par ailleurs dans son travail. Ce dernier répond : « Oh oui ! énormes problèmes de communication bien sûr. Ici j'ai l'impression de parler à des »

murs... Puis à la surprise générale il s'effondre et enfouit sa tête entre ses mains et pleure pendant plusieurs minutes sans relever la tête ni bouger d'un centimètre.

L'interprète ne manifeste rien. Elle laisse aux interlocuteurs en présence gênés et silencieux le soin de gérer ce malaise et de rétablir la communication. Elle attend donc d'être sollicitée par l'ergothérapeute pour l'informer qu'il faut toucher l'épaule d'un sourd pour se retrouver à nouveau en interaction avec lui. Ce qu'il fait maladroitement pour signifier au sourd que tout le monde s'en va et lui dire au revoir...

□

□

Après l'intervention...

□

Nous sommes sortis rapidement du bureau. L'interprète évitant tous les regards pour ne pas être prise à partie puis nous avons quitté le bâtiment. A l'extérieur je découvre que l'interprète tout comme moi est bouleversée par ce qui vient de se passer. Nous allons boire un café ensemble et nous bavardons pendant plus d'une heure.

□

Après ce que j'ai vu j'ai plusieurs questions à lui poser.

□ Comment conserver sa neutralité comme elle l'a fait lorsqu'on ne peut s'empêcher de compatir à la souffrance d'autrui? En effet cette scène évoque quelque chose de malheureusement familier pour qui connaît des sourds et ce qu'ils traversent parfois dans leur vie professionnelle quand ils sont isolés parmi les entendants. L'exclusion même involontaire qui engendre de la frustration, l'incompréhension qui génère des malentendus... et les rancœurs ne sont pas loin de se nourrir de part et d'autre.

□ L'interprète m'explique que malgré l'expérience ces situations restent difficiles à vivre. Cependant l'obligation de neutralité est un pilier de cette profession. Il faut à tout prix faire l'effort de se laisser traverser par les discours que l'on traduit. D'autant plus qu'il ne faut pas être dupe. Ce genre de chose arrive régulièrement. C'est effectivement illusoire de croire que l'intervention de l'interprète va permettre de résoudre toutes les difficultés. Contrairement à ce que l'on attend parfois de lui celui-ci ne peut pas pallier tous les problèmes de communication. Dans notre situation par exemple il était déjà trop tard pour utiliser un interprète. Ce salarié sourd ses collègues et ses supérieurs ont probablement déjà passé trop d'années à travailler ensemble sans jamais avoir pu se dire vraiment ce qui n'allait pas et s'expliquer clairement. De plus ce n'était même pas le propos de l'entretien du jour...

À la fin de l'entretien lorsque l'ergothérapeute a décidé de partir il s'est tourné vers l'interprète pour qu'elle le traduise au sourd qui se tenait la tête dans les mains. Pourquoi avoir expliqué à l'ergothérapeute comment « appeler un sourd » ? Pourquoi ne pas avoir elle-même directement touché l'épaule du salarié pour rétablir le contact ?

L'interprète ne sait pas si c'était la meilleure chose à faire mais elle a réagi ainsi instinctivement pour se protéger. Parce qu'elle était émue elle sentait qu'elle ne pourrait pas supporter de se retrouver aussi près du sourd les yeux dans les yeux. Elle a pris ainsi la distance nécessaire pour éviter de devenir subitement l'interlocutrice et pour pouvoir continuer à rester dans son rôle d'interprète jusqu'au bout.

□
□
□

II Une préparation problématique

□

Présentation du contexte

//

C'est ma seconde semaine de stage et ma tutrice travaille à temps partiel dans une institution pour jeunes sourds. Nous sommes aujourd'hui dans cette institution où nous recevons un jeune sourd élève de l'école qui doit bientôt soutenir un rapport de stage devant un jury.

□

Son professeur entendant souhaite en effet qu'une interprète soit présente lors de la soutenance de son élève. L'interprète en question après avoir vu ce rapport de stage a souhaité quant à elle rencontrer l'élève afin de préparer son intervention.

□
□

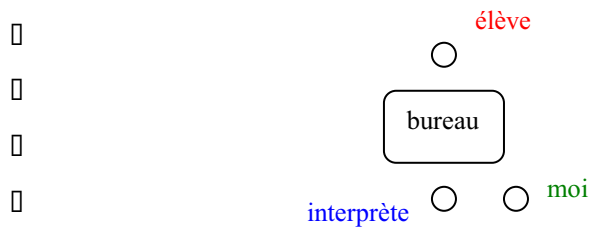
Rencontre de la préparation

//

Nous nous trouvons dans le bureau des interprètes quand l'élève arrive. Comme d'habitude après nous être assurées que ma présence ne le gêne pas nous nous installons tous les trois autour du bureau avec son rapport de stage dont le thème est électronique.

Voici la configuration de cette situation.

□
□



L'interprète et l'élève aussi surprenant que cela puisse paraître lorsque l'on sait qu'ils côtoient tous deux l'établissement depuis plusieurs années ne se connaissent pas. L'élève n'a d'ailleurs qu'une vague idée de ce qu'est un interprète. Il n'en a probablement jamais eu l'usage et il faut donc commencer par à lui expliquer ce que fait et ce que ne fait pas un interprète et comment va se dérouler la soutenance devant un jury entendant.

L'interprète demande au jeune s'il est à l'origine de la demande d'interprète question à laquelle il répond par la négative. Ma tutrice s'assure alors qu'il est vraiment d'accord pour y avoir recours. Elle lui explique enfin les conditions nécessaires au bon déroulement de l'intervention.

L'interprète a besoin de comprendre ce dont il est question pour traduire. Il faudra donc que l'élève lui explique tous les mots techniques utilisés et qu'il lui montre à la façon dont il les signe.

Le français et la LSF étant deux langues différentes et l'interprète passant de l'une à l'autre pour traduire les propos des différents locuteurs le jeune devra choisir s'il s'exprime à l'oral ou en langue des signes. Il devra éviter d'utiliser simultanément les deux langues ce qui lui manquerait pas de parasiter la traduction de l'interprète.

Malheureusement ce sont justement ces deux points qui posent rapidement problème.

En relisant le rapport de stage avec l'élève nous réalisons vite que plusieurs notions abordées demeurent floues voire obscures pour lui. En effet il se retrouve souvent dans l'incapacité de répondre à nos questions. Comment a réellement été rédigé ce rapport de stage ? Nous constatons par exemple que l'une des parties devant illustrer le travail effectué par l'élève durant son stage est manquante. La phrase annonçant le récit d'une journée type est suivie d'un « blanc ». Nous l'interrogeons alors : « Tant pis si ce n'est pas encore écrit raconte nous un peu en langue des signes l'une de ces journées type ». Le jeune ne sait pas quoi répondre. Il ne comprend visiblement pas ce qu'annonce cette partie. Pour ne pas endosser alors le rôle de pédagogue nous finissons par abandonner.

D'autre part bien que l'élève utilise une langue des signes convenable pour communiquer avec nous de façon informelle il se met en revanche à loraliser plus ou moins distinctement tout

en se doublant de signes le plus souvent de dactylographie dès lors qu'il s'agit de parler de son stage ou d'électronique. Elle rappelle notamment le nom de l'entreprise où le stage a été effectué en articulant chaque mot. Devant notre incompréhension il recommence jusqu'à ce que nous déchiffrions « Réparation Câblage Industriel ». Ce qui est surprenant c'est que bien qu'il connaisse parfaitement les trois signes qui correspondent à ce sigle il ne lui est pas venu une seconde à l'esprit de les utiliser...

□

□

□ *///Après l'intervention...//*

□

□ L'élève vient de partir et nous discutons de ce qui vient de se passer. L'interprète n'est pas très optimiste quant à la pertinence de son intervention lors de la prochaine soutenance...

□

□ Les problèmes constatés à l'instant s'expliquent par plusieurs paramètres. Le suivant n'est pas des moindres. L'élève n'a probablement jamais utilisé d'interprète pas même durant l'année précédente la soutenance. Ce qui aurait pu être une précaution bien utile pour mieux se préparer.

□ Utiliser les services d'un interprète avec succès implique que les usagers aient assimilé un certain nombre de principes. Il est notamment nécessaire de s'entendre sur le fait que les langues en présence sont bien distinctes. Elles fonctionnent chacune avec leurs règles propres et par leurs propres canaux. Il est par ailleurs essentiel de concevoir leur égalité. Elles sont autant l'une que l'autre des langues à part entière. Il faut enfin que le contenu du message soit « pensé » dans sa propre langue.

□ Or la LSF n'a pas ici été envisagée comme une langue d'apprentissage et ses bénéfices n'ont donc pas pu être exploités. Durant toute son année scolaire et probablement durant même toute sa scolarité l'élève a dû communiquer essentiellement en langue française ou en français signé avec des interlocuteurs entendants : ses professeurs, ses tuteurs de stage... qui en général ne pratiquent pas couramment la LSF. C'est pourquoi l'élève se met automatiquement à utiliser les moyens de communication dont il a l'habitude avec eux pour aborder des sujets scolaires. En effet comment pourrait-on apprendre quelque chose dans une langue et le restituer dans une autre langue le jour de l'examen sans que cela ne pose des problèmes ?

□

□ De plus n'ayant pas l'habitude de voir d'interprète il n'a pas encore pu assimiler le fait qu'il pouvait s'en remettre à elle pour la forme braille du discours. C'est à dire qu'il pourrait le jour

de la soutenance s'exprimer exclusivement en LSF langue dans laquelle il est certainement capable d'avoir un discours plus nuancé et plus précis qu'en français. En effet cet élève a pu par moments nous expliquer clairement en langue des signes à quoi correspondait tel ou tel outil présenté en photographie dans son rapport de stage alors qu'il semble par ailleurs ne pas maîtriser correctement le français même à l'écrit.

Ainsi la connaissance du « mode d'emploi » de l'interprète par l'utilisateur ainsi que la préparation de l'intervention par l'interprète semblent vraiment des conditions essentielles à une intervention réussie.

□
□
□

III Interprétation par téléphone

□
□

Présentation du contexte

□

Je suis en dernière semaine de stage ma tutrice intervient aujourd'hui dans une entreprise pour le compte d'un service d'interprètes. Il est prévu qu'elle travaille en binôme avec une seconde interprète pour traduire une réunion.

□

Finalement lorsque nous arrivons sur place nous apprenons que les personnes qui auraient dû être présentes n'ont pas pu se déplacer. L'équipe sur place une sourde et un entendant devra se contenter d'une réunion par téléphone. Les interprètes semblent déçus de ce changement.

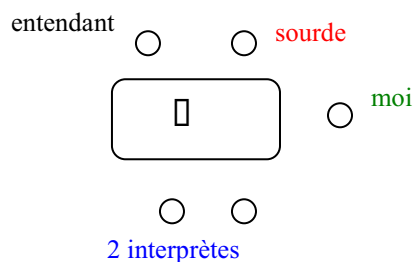
□
□

Déroulement de l'intervention

□

Concrètement nous sommes cinq dans un bureau à Paris. L'équipe sus-nommée deux interprètes et moi autour d'un téléphone équipé pour établir une liaison avec trois autres personnes qui se trouvent en trois lieux encore différents.

□
□
□
□
□



La réunion téléphonique concerne un projet commercial à élaborer entre plusieurs partenaires. A l'autre bout du fil, les trois interlocuteurs, un homme et deux femmes, ne sont donc pas ensemble.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le fait que personne ne puisse voir les correspondants ne rend pas la communication très facile.

□

Chacun prend la parole à tour de rôle, mais ne pense pas toujours, par exemple, à se présenter. Les interprètes savent parfois pas qui parle quand la voix est féminine.

Inversement, il n'est pas certain que les interlocuteurs invisibles aient bien saisi la configuration et le réseau mis en place de ce côté-ci du téléphone. Voir schéma. Par exemple, l'interprète emploie généralement dans sa traduction le « je » signé par le locuteur sourd. Que peuvent alors imaginer les correspondants ? Qu'une interprète « parle à la place » d'une sourde ou qu'une personne sourde est en train de leur parler elle-même par téléphone ?

Bien sûr, l'information a été donnée au départ de la conversation : « J'ai ici une collègue sourde, deux interprètes en langue des signes sont donc également présentes ». Ceci dit, lorsque l'on n'a jamais vu un interprète français-LSF travailler, il est difficile de se représenter concrètement comment cela se passe... surtout au téléphone.

□

A cela s'est ajoutée une autre difficulté : la qualité de la télécommunication étant parfois médiocre, les interprètes ont dû à plusieurs reprises demander aux correspondants de répéter en haussant la voix. Il s'agissait d'éviter qu'elles ne compensent trop en devinant les propos qu'elles entendaient mal, ce qui aurait pu les amener à faire des erreurs d'interprétation.

□

□

□ */// Après l'intervention... //*

□

Nous discutons avec ma tutrice des interprétations au téléphone. Elles ne sont jamais très évidentes à effectuer quand l'interlocuteur n'a pas l'habitude de communiquer ainsi avec un sourd. Ici, la pluralité des correspondants complique encore les choses...

C'est la raison pour laquelle ma tutrice est restée particulièrement attentive au fait de ponctuer chaque prise de parole de la jeune femme sourde traduite en style direct par : « *.. bit Madame M* ». Cette précaution rappelle ainsi aux interlocuteurs que s'ils entendent le discours de leur homologue sourde, c'est bien par la voix de l'interprète qu'il est véhiculé.

En effet même si il est toujours bon d'expliquer ce qu'implique le travail de l'interprète quand les locuteurs sont en présence physique il est ici plus que jamais nécessaire de s'assurer en permanence que les interlocuteurs saisissent bien les particularités d'un tel échange pour en optimiser le résultat

-
-
-

IV Réunion avec une personne sourde aveugle

-

Présentation du contexte

-

C'est toujours ma dernière semaine de stage et ma tutrice travaillant toujours pour son service d'interprètes a été nominativement demandée pour ce rendez vous à l'extérieur

-

Nous nous rendons chez une personne sourde aveugle que nous nommerons M.X. Ce monsieur doit recevoir à domicile son tuteur une instructrice en locomotion et une équipe de Poitiers des éducatrices qui travaillent auprès des sourds aveugles. Il s'agit de mettre en place pour lui une formation facilitant son autonomie dans les déplacements. Pour les divers intervenants c'est l'occasion de se rencontrer et de se mettre d'accord sur le fonctionnement de ce réseau.

Pour l'interprète l'enjeu de ce rendez vous est surtout de découvrir la langue signée utilisée par M.X. éventuellement de mettre en place un code avec lui si il ne maîtrise pas la LSF.

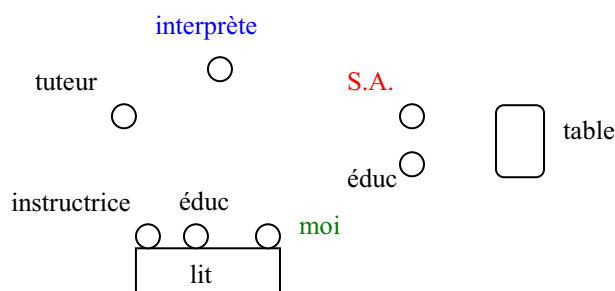
-
-

Rencontre de préparation

-

Nous sommes sept dans son appartement dans une pièce qui lui sert de chambre. Au départ nous sommes disposés ainsi :

-
-
-
-
-



La chambre est petite et il n'y a que deux chaises. Trois d'entre nous sommes assises sur le lit tandis que le tuteur et l'interprète sont debout. Au début, l'interprète est en retrait en observation. L'éducatrice qui a l'habitude de communiquer avec M.X lui explique qui sont les personnes présentes et les raisons de cette rencontre. Elle lui traduit également les échanges.

On peut constater alors que M.X n'utilise pas à proprement parler la LSF. Il pratique un mélange de LSF de mime et de codes propres à moins qu'il ne s'agisse de signes étrangers. M.X étant d'origine étrangère. Personnellement, j'ai du mal à le comprendre et je vois l'interprète elle aussi froncer les sourcils en le voyant converser avec l'éducatrice.

L'interprète prend ensuite le relais auprès du sourd aveugle. Il ne s'agit pas tant de tout traduire que de prendre contact avec lui. L'interprète tente d'expliquer qui elle est de comprendre les prises de parole de M.X. Elle vérifie ses suppositions et traduit ce qu'elle comprend à l'entourage...

L'interprète présente est familière des sourds aveugles et pratique aussi la langue des signes internationale. Elle met à disposition toutes ses ressources en œuvre pour parvenir à établir un code avec lui. Cela semble laborieux mais au bout d'un moment la communication commence à s'installer.

Lors de ce premier contact, tout le monde s'agit et des bavardages s'instaurent entre deux ou trois personnes pendant que d'autres signent avec le principal intéressé.

Il est impossible pour l'interprète de faire dès ce premier rendez-vous de l'interprétation à proprement parler dans la mesure où il n'y a pas encore de langue commune suffisamment élaborée entre M.X et elle. De plus, elle-même est prise à partie dans les échanges. Elle est ici une interlocutrice qui est tout à fait légitime puisque l'interprète fait partie du réseau qui va se mettre en place autour de ce sourd aveugle.

///Après l'intervention...///

L'interprète m'explique que les règles qui régissent habituellement le métier ne peuvent pas vraiment être appliquées dans ce genre de cas. En effet, avec les SA, on parle de «Guide Interprète pour Sourds Aveugles». Alors qu'entre les sourds et les entendants travaillent des «Interprètes en français LSF».

Il est par exemple souvent nécessaire d'accompagner un SDA entre son domicile et ses lieux de rendez-vous. Dans le cas de M. X, il a été négocié que l'interprète l'accompagne dans les magasins pour qu'il y effectue les achats vestimentaires. L'interprète décrira alors les formes et les couleurs, traduira les questions et les conseils du vendeur, etc.

Pour autant, le guide interprète n'est pas censé tout prendre en charge. Ainsi, quand le tuteur suggère de faire parvenir directement à l'interprète l'argent destiné à ces futurs achats, celle-ci réplique qu'il est hors de question qu'elle gère l'aspect financier.

□

De fait, les limites posées habituellement par la déontologie se trouvent déplacées. Par ailleurs, les relations entre le SDA et « son » guide interprète sont souvent d'ordre affectif, ce qui est favorisé notamment par la proximité physique et par le fait que les SDA ne communiquent vraiment qu'avec très peu de monde. Ici, en plus de la traduction des messages, l'interprète donnera des informations visuelles à chaque moment et il portera ponctuellement assistance au SDA, notamment dans ses déplacements, ce qu'il n'est absolument pas tenu de faire avec les sourds « bien voyants ».

Etre interprète auprès des sourds aveugles est vraiment un métier à part entière.

□

□

□

V Apartés lors d'une consultation médicale

□

□ Présentation du contexte

//

Cette dernière situation a légalement été observée lors de ma dernière semaine de stage. Pour le compte d'un service d'interprètes, ma tutrice se rend aujourd'hui à l'hôpital. Cette fois, cependant, sous son contrôle, c'est moi qui vais interpréter ce rendez-vous.

□

C'est l'hôpital qui est en demande d'interprétation pour la consultation que doit avoir le médecin avec un patient sourd. Envoyé ici par un autre hôpital, celui de la Pitié-Salpêtrière, cet homme souffre d'une grosseur au bout du doigt.

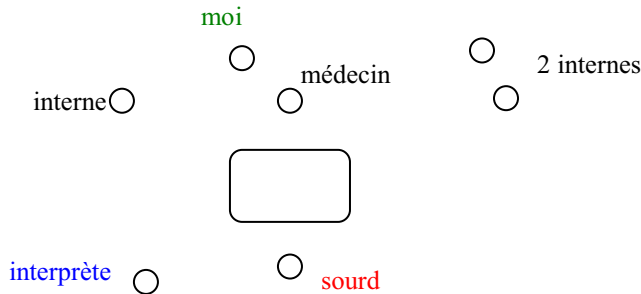
□

□

□

Déroulement de l'intervention

Le médecin nous rejoint dans son cabinet accompagné de trois internes étrangers un parle anglais une française mais avec un fort accent espagnol... Nous sommes donc sept



Je ne suis pas une habituée du monde médical mais je suis choquée du peu de considération que le médecin a pour son patient

- Il ne présente pas ses internes en arrivant... il demande encore moins au patient s'il est d'accord pour qu'ils soient présents
- En dehors des questions qu'il a besoin de poser pour établir son diagnostic le médecin n'adresse quasiment jamais la parole à son patient. Par contre il demande en anglais à l'un des internes de faire son diagnostic. Ce dernier s'avance vers le patient et lui examine le doigt sans même avoir pris la peine de le regarder ou de lui sourire... encore moins de le prévenir ou de lui demander la permission. Les autres internes l'imitent à tour de rôle avec le même manque de délicatesse
- Sur la fin de la consultation le médecin informe le patient qu'il va prendre une photo de son doigt ce qu'il fait immédiatement sans plus de commentaires... sauf à ses internes auxquels il explique qu'il prépare un sujet d'examen pour ses élèves à la faculté. Il récolte ainsi des images de diverses infections

Depuis cet épisode on m'a confirmé de nombreuses fois que ce genre de comportement n'avait rien d'exceptionnel à l'hôpital. Mon indignation a fait sourire mon entourage...

Ceci dit puisque j'étais dans cette situation en train de traduire je n'avais pas le temps de me laisser envahir par la surprise ou l'agacement j'étais avant tout concentrée sur ma tâche. Fallait-il traduire les apartés adressés aux internes? Même quand il leur parlait en anglais?

□ Après l'intervention...

□

□ Théoriquement je sais bien qu'il faut tout traduire et informer toutes les parties de ce que je suis en train de faire mais à je suis d'autant plus déstabilisée qu'il leur parle en Anglais ou dans un jargon que je ne comprends pas. Dans la mesure où il ne s'adresse visiblement pas à son patient est-il alors pertinent de lui couper la parole pour lui demander de préciser ses termes ?

□ Ma tutrice me confirme que dans ce cas ces choix ne sont effectivement pas faciles à faire. Le statut du médecin est tel qu'il n'est pas évident de lui imposer de rendre son discours accessible et donc traduisible au patient. Elle me conseille cependant de tenter de traduire le maximum des apartés non adressés au sourd à la hauteur de ce que je suis en mesure de comprendre...

□

□ L'interprète me fait remarquer par ailleurs qu'au début de l'entretien j'ai commis une maladresse dans ma traduction ce qui a causé un malentendu. La question du médecin «*Que faites-vous comme travail ?*» a été traduite par [VOTRE] [TRAVAIL] [QUOI]. Or bien que ce patient nous ait dit en salle d'attente être maintenant à la retraite il répond pourtant «*Horticulteur*». Je ne sais pas pourquoi mais je ne prête pas attention à cette erreur et n'interviens pas.

□ En fin de consultation le médecin s'enregistre sur un dictaphone sans doute pour dicter un courrier à sa secrétaire. En reprenant ensemble des informations recueillies il dit alors que le patient travaille dans l'horticulture. Bien sûr je traduis ses paroles. Le patient intervient alors pour dire «*Non hon je ne travaille plus actuellement je suis à la retraite depuis 15 ans*».

Ouf

□

□ Il semble donc qu'en langue des signes il soit indispensable de préciser explicitement ce qui n'était qu'implicite dans la phrase du médecin «*A ce jour que faites-vous comme travail ?*». Sans quoi le patient peut supposer qu'on l'interroge simplement sur son métier même s'il ne l'exerce plus.

□

□

□

□

□

□ Conclusion □ □

□

□ Dans le travail de l'interprète se présentent au quotidien des difficultés qui si elles sont récurrentes n'en sont pas moins à chaque fois inattendues □

□ Pour parer au maximum aux « mauvaises surprises » les interprètes ont l'habitude de préparer leurs interventions □ Cette préparation commence dès la prise du rendez-vous et il incombe alors à la secrétaire du service d'interprète par exemple de récolter les divers renseignements utiles qui seront les personnes présentes □ Quel est le type de la situation □ Combien de temps l'intervention durera-t-elle □ Quelle est exactement la demande □ etc □ Le cas échéant la secrétaire devra également informer les demandeurs du cadre dans lequel l'interprète peut intervenir et réorienter éventuellement la demande vers un autre professionnel si l'attente ne correspond finalement pas à la prestation que l'interprète et le service est réellement en mesure de fournir... □

□ Cependant tout ne peut pas être abordé ni prévu à l'avance et l'interprète ne saura jamais exactement ce qui l'attendra lors de sa prochaine intervention □ Nous venons de le voir des complications peuvent survenir à tout moment tant au niveau du fond □ difficultés relationnelles □ que de la forme □ problèmes divers de compréhension □ Il convient alors d'être constamment vigilant et de montrer des capacités d'adaptation et de réactivité importantes □

□

□ Si les situations de communication sont toujours inédites il est en revanche des difficultés auxquelles l'interprète est régulièrement confronté □ L'exercice de traduction en lui-même entre deux langues aussi éloignées que le français et la langue des signes relève parfois de la haute voltige □ Nous allons maintenant découvrir qu'il n'est pas toujours simple par exemple de rendre avec précision dans une langue audio-vocale toutes les nuances exprimées dans une langue visuo-gestuelle et inversement... □

□

□

□

□

□

□

□

□

SECONDE PARTIE

SYNTHESE DES ACQUIS

«Le problème des registres de langue»

SOMMAIRE

Introduction										P 000 00
I	<u>Les registres de langue en français</u>									P 000 00
	Définitions									
	Rôle et fonction des registres									
II	<u>Quels registres en LLSF?</u>									P 000 00
	Propositions de critères									
	Prise de position et idéologie									
III	<u>Les stratégies mises en place par l'interprète en français LLSF</u>									P 000 00
	Détour par la déontologie									
	Quels choix possibles?									
Conclusion										P 000 00
Bibliographie										P 000 00
Annexe										P 000 00

Introduction

□

□ Le rôle de l'interprète en Français Langue des Signes Française et cela concerne tout interprète est celui d'un « passeur de sens » : il s'agit pour lui de comprendre le contenu d'un message exprimé dans une langue pour le rendre intelligible dans l'autre langue et ce le plus fidèlement possible. Nous venons de voir dans la première partie que des difficultés de tous ordres peuvent survenir et lui compliquer la tâche. En particulier, lorsque ces difficultés apparaissent dans la forme même du discours, la vigilance de l'interprète sera d'autant plus fine et efficace qu'il aura pu en amont s'interroger sur les raisons qui motivent consciemment ou non tel ou tel discours chez les locuteurs.

□

□ Durant la formation à travers une grande diversité de cours et d'approches spécifiques nous avons pu aborder cet aspect de la forme du discours. Ainsi la question des registres de langue s'est posée à plusieurs reprises... bien que de façon inégale. En effet si les registres de langue en français ont pu faire l'objet d'un cours complet et structuré en revanche ceux de la LSF n'ont été abordés le plus souvent que de façon informelle... et pour cause : ils n'ont pas encore été officiellement identifiés en tant que tels.

□

□ Dans ces conditions on peut légitimement se demander comment l'interprète ce « passeur de sens » s'arrange alors pour opérer ses propres choix quand il s'agit d'établir des correspondances entre ces registres de langue, lesquels ne sont pas anodins puisqu'ils induisent nombre d'effets dans la communication...

□

□ Différents cours théoriques ou pratiques suivis lors de la formation vont permettre de répondre au moins partiellement à mes questions.

- Images et Interprétation, Communication et multi-modalités vont par exemple me permettre de définir ce que sont les registres de langue en français.
- Langue de spécialité, LSF, Linguistique appliquée à la langue des signes vont quant à eux donner des indications sur ce que seraient ces registres en LSF.
- Déontologie, Cours d'interprétation m'aideront enfin à explorer les stratégies mises en place par l'interprète pour résoudre cette difficulté.

Bien entendu ces catégories ne sont pas si étanches et les cours sus-nommés ont en réalité permis d'éclairer ensemble de cette synthèse.

I Les registres de langue en français

□

- «*Il a crevé dans son plumard*»
- «*Il est mort dans son lit*»
- «*Il trépassa sur sa couche*»

□

□ Ces trois phrases simples bien qu'elles présentent des formes différentes expriment la même chose. Après l'analyse rapide de leur lexique et de leur syntaxe, elles sont aisément classables dans les trois principaux registres suivants : **familier**, **courant** et **soutenu**.

□

□ Avant de présenter de façon plus approfondie la nature de ces trois registres, il convient dans un premier temps de se justifier sur la terminologie utilisée. Il sera par la suite utile de réfléchir sur leur rôle dans la communication et sur les conséquences qui en découlent.

□

□

□ Définitions

□

□ La terminologie

□

□ On entend plus souvent parler de «*niveaux de langue*» que de «*registres de langue*». Plusieurs appellations permettent également de désigner chacun de ces registres : «*familier*» et «*populaire*» peuvent se substituer l'un à l'autre et il en va de même pour «*courant*» et «*standard*»... Le petit Larousse ne donne effectivement pas de définition de «*registre*» dans ce sens où je l'emploie ici. Voici en revanche la définition linguistique proposée pour «*niveau de langue*» : «*Chacun des registres (familier, littéraire, etc.) d'une même langue qu'un locuteur peut employer en fonction de son niveau social, culturel, de ses interlocuteurs, etc.*».

□ Si je souhaite d'emblée écarter les termes de «*niveau*» de «*standard*» et de «*populaire*», c'est parce qu'ils impliquent une hiérarchie certaine et qu'ils me semblent connotés de manière péjorative. Le «*niveau soutenu*» ou le plus élevé serait supérieur au «*niveau standard*», synonyme de conforme, de normal, qui serait lui-même plus distingué que le «*niveau populaire*», celui du peuple.

_____ □

□ Petit Larousse illustré □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

En effet si on a pu démontrer que cette hiérarchie n'avait aucune valeur linguistique les grammairiens et les pédagogues quant à eux cherchent toujours à imposer ce modèle normatif. Evidemment ces jugements de valeur perdurent et sont encore largement dominants. Cependant sans pour autant être dupe de cette réalité je fais le choix de parler dans cette synthèse de «registres de langue». A l'intérieur de ceux-ci je parlerai de registre «courant» et de registre «familier» puisque ces mots me paraissent également être plus heurtés.

□

□ Les trois registres

□

Quelle que soit la terminologie employée selon son appartenance à telle ou telle tranche d'âge à un milieu particulier ou à une époque donnée... le registre de langue adopté comporte un code déterminé par une situation de communication spécifique.

Chaque registre est clairement identifié et possède un lexique et une syntaxe propres.

□

- «*Il a crevé dans son plumard*» appartient au **registre familier**.

Le vocabulaire employé ici sera qualifié dans le dictionnaire de «familier» ou de «populaire». Les expressions de ce registre prennent leur source dans le réel et sont souvent imagées. Elles diffèrent d'une région à l'autre d'une époque à une autre...

La grammaire n'y est pas forcément respectée : concordance des temps incertaine, négation absente et certains verbes se construisent même librement.

□

- «*Il est mort dans son lit*» appartient au **registre courant**.

Le lexique est ici compris sans aucune difficulté. Quant à la syntaxe on trouve souvent dans ce registre des phrases simples parfois complexes. Les temps utilisés sont également simples. Le passé composé supplante le passé simple et on observe en général peu d'artifices.

□

- «*Il trépassa dans la couche*» appartient au **registre soutenu**.

Le vocabulaire est rare, recherché, dit «littéraire». Les expressions de ce registre impliquent des références culturelles, bibliques ou mythologiques. Du point de vue de la syntaxe on trouve souvent des phrases très complexes et une parfaite concordance des temps. La grammaire est ici respectée à l' lettre.

□

□ □□ Un signifié pour trois signifiants

□

□ Si le vocabulaire de chacun de ces registres est différent, il renvoie pourtant à la même réalité. Les termes de «*piquer*», «*voler*» et «*dérober*» désignent en effet tous les trois l'action de prendre illégalement ce qui appartient à autrui. Selon Ferdinand DE SAUSSURE, père de la linguistique, la langue est composée de signes arbitraires. Chaque signe linguistique est ainsi formé de deux côtés.

□ Une face image acoustique ou visuelle que l'on appelle **signifiant**

□ Le concept ou le sens qui lui est nommé **signifié**

□ Ainsi du point de vue lexical, les trois registres de langue ne sont rien d'autre que trois configurations possibles servant à exprimer une seule et même idée. Un concept ou signifié peut ainsi prendre plusieurs formes des signifiants.

□ Cependant ces trois mots ne sont pas interchangeables pour autant car ils ne véhiculent pas exactement le même sens. En outre, ils donnent des indices non négligeables sur celui qui les emploie. Selon que le locuteur en utilise un plutôt qu'un autre, l'effet produit sur celui qui les entend sera différent.

□

□

□□ Rôle et fonction des registres

□

□ Le choix et l'emploi d'un registre ne sont pas aléatoires, au-delà de l'idée que l'on souhaite exprimer, le registre dans lequel elle est formulée participe aussi à la communication. Il est lui-même porteur de sens.

□

□ □□ l'intention des locuteurs

□

□ Sans vouloir systématiquement associer registres et classes sociales, il faut toutefois reconnaître que chaque milieu socioculturel favorise l'utilisation d'un registre en particulier. Ce n'est pas par hasard si Emile ZOLA utilise un langage familier pour faire parler les «gens simples», quand il s'agit de dépendre un milieu donné en se plaçant de leur point de vue.

□ Par ailleurs, le paramètre de l'âge est également à prendre en compte, à chaque tranche d'âge correspondent généralement des acquis familiaux, sociaux et culturels, et de ce fait des registres de langue. On devrait ainsi à l'âge adulte pouvoir entendre tous les registres de langue.

□ Cela dit, tout le monde n'est pas à même de maîtriser avec la même aisance chacun de ces registres quels qu'ils soient. Ainsi, certains jeunes ne parviennent pas à utiliser un autre registre que le familier même lorsqu'il s'agit de s'adresser au professeur, alors qu'inversement un élève peut paraître snob et ridicule s'il emploie un langage très soutenu dans la cour du lycée.

□ En outre, considérant les possibilités de profit et de perte liées à l'utilisation des différents registres, certains locuteurs en choisissent parfois délibérément un en particulier.

Les raisons sont diverses :

- Se sentir plus à l'aise dans l'expression
- Vouloir montrer un savoir spécifique et se couper des non-spécialistes
- Opter pour un type de langage qui favorisera la communication en rendant le message plus clair et moins hermétique, etc.

□

□ Les codes culturels

□

□ Ce sont des systèmes de signes qui permettent de faciliter la communication entre les individus appartenant à un même groupe. Ils sont de plusieurs ordres.

Les codes sociaux régissent les rapports des hommes entre eux. Leurs signes sont réglementés et codifiés par le réel. Les vêtements peuvent par exemple être associés à une fonction. Ils sont alors connotés.

Concernant la communication même entre les individus, l'expressivité et la gestuelle ont leur importance. Il va sans dire que les registres de langue participent de la même logique, consciemment ou non. Ils sont des indices de reconnaissance entre les locuteurs que ce soit dans le sens d'un éloignement ou d'un rapprochement. Leur utilisation permet en effet de signifier son appartenance ou son extériorité à un groupe donné.

□

□ Incidences sur la communication

□

□ Dans un schéma de communication simple, deux interlocuteurs adoptent un registre ou un autre en fonction de la situation, ne sera pas motivé par les mêmes raisons et aura des conséquences diverses.

Certaines relations comportent un rapport de force. Cette inégalité est souvent volontairement maintenue, comme dans les rapports médecin-patient, patron-employé.

professeur élève... Ainsi celui qui est en position de supériorité emploiera-t-il un registre très soutenu en vue de conserver son statut

□

En dehors de ces statuts liés aux locuteurs c'est aussi la situation qui peut induire le registre utilisé. Une même personne sera plus ou moins vigilante avec son expression selon qu'elle communique en privé avec ses proches ou bien en public devant une caméra par exemple. Il est communément admis que dans le premier cas on peut utiliser un registre courant voire familier alors que dans le second il convient d'utiliser le registre le plus soutenu possible.

A contrario justement pour mettre en évidence des rapports de force entre les langues le sociologue Pierre BOURDIEU évoque le cas du maire de Pau qui s'adressait au public en béarnais au cours d'une cérémonie. Bien évidemment une telle situation aurait exigé l'usage de la langue officielle et non celui du patois local. Le journal qui relate cet événement titre « Cette attention touche l'assistance ». Le sociologue définit cette attention comme une forme de condescendance puisque le maire a utilisé la hiérarchie liée à son statut pour hier le rapport de force qui existe pourtant objectivement entre les deux langues.

« Si le maire béarnais peut apparaître comme marquant son attention à ses Béarnais de concitoyens c'est parce qu'il joue du rapport objectif entre le français et le béarnais. Et si le français n'était pas une langue dominante s'il n'y avait pas un marché linguistique unifié si le français n'était pas la langue légitime celle qu'il faut parler dans les situations légitimes c'est à dire dans les situations officielles à l'armée au bureau de poste aux contributions à l'école dans les discours etc. le fait de parler béarnais n'aurait pas cet effet émouvant »

□

□ En tout état de cause selon la situation et notre statut nous sommes jugés en fonction de notre langage et du registre adopté. Qu'en est-il pour la langue des signes ?

□

□

□

□

□

□

□ _____ □

□ « Le marché linguistique » Questions de Sociologie Pierre BOURDIEU

□

II Quels registres en Langue des Signes Française?

□

William STOKOE linguiste américain a effectué en 1960 les premières recherches linguistiques connues sur la langue des signes. L'enjeu à l'époque est « simplement » de démontrer que la langue des signes est bel et bien une langue à part entière. Pour ce faire il commet peut-être l'erreur de vouloir observer une langue des signes exclusivement inéaire plus à même de répondre aux critères exigés par la linguistique de SAUSSURE et de mettre de côté cet autre aspect caractéristique de la langue des signes celui que l'on appelait autrefois « la pantomime ». ... Malgré tout William STOKOE a ouvert la voie à d'autres linguistes sans lesquels on ne pourrait pas dire en fin de compte que la langue des signes est incontestablement une langue.

Je ne reviendrai donc pas dans cette synthèse sur cette évidence. Mon propos est davantage ici de présenter les différents points de vue sur tout ce qui concerne les registres de langue en LSF.

□

Ainsi si la LSF n'a plus à prouver qu'elle est une langue pas comme les autres en revanche elle n'a pas épuisé loin s'en faut les découvertes que l'on ne cesse de faire à son sujet. Particulièrement la question des registres de langue à l'heure actuelle moins codifiée qu'en français soulève encore nombre d'interrogations :

- comment distinguer une « bonne » langue des signes d'une « mauvaise » ?
- quels critères retenir pour classer un discours dans tel ou tel registre ?
- objectivement n'y a-t-il pas pour l'instant seulement deux registres de langue ?
- faire des choix n'est-il pas empreint d'idéologie ?

□

□

□ Propositions de critères

□

Le thème des registres de langue en LSF n'est que rarement abordé. Lorsqu'il est ces registres font alors l'objet de simples suppositions. Rien n'est à ce jour clairement défini en la matière. Selon les personnes interrogées les propositions seront donc très différentes... pour ne pas dire contradictoires.

□

□

La Du point de vue du lexique et de la syntaxe

□

Nous venons de voir qu'en français les registres se définissent essentiellement par rapport au vocabulaire employé et à la grammaire. En LSF il est peu probable que l'on puisse s'attacher à l'observation de ces mêmes critères pour les détailler car le lexique en terme de variété n'a manifestement pas la même importance qu'en français.

Bien sûr on peut compter en LSF beaucoup moins de signes qu'il n'existe de mots en français. Cependant contrairement à ce qui a été affirmé de nombreuses fois ce fait incontesté ne fait pas pour autant de la langue des signes une langue pauvre. L'interprète Francis JEGGLI aborde ces questions dans son mémoire.

«Pour beaucoup d'entre eux les sourds la LSF a toujours été dévaluée présentée comme une sous langue voire de simples gestes qui ne pouvait en aucun cas être qualifiée de langue... On entend encore dire que la LSF est une langue pauvre car elle possède un lexique bien inférieur en nombre à celui du français. Bien sûr une telle affirmation ne prouve qu'une chose c'est que celui qui la brandit ignore tout de la morphologie de la sémantique des langues bravales et de l'iconicité des langues des signes. bref de ce dont il parle.»

□

En effet s'il ne faut pas oublier l'iconicité de cette langue ni les prises de rôle qu'elle permet il ne faut pas non plus négliger ses autres paramètres tels que le regard l'utilisation de l'espace les expressions du visage etc. Tout cela est absent de la plupart des langues orales et pallie largement un lexique inférieur en nombre. Grâce à cela on peut tout exprimer en langue des signes.

□

La syntaxe quant à elle obéissant à des règles plus ou moins implicites définies par des nécessités visuelles et gestuelles semble selon le même auteur relativement homogène quels que soient les différents locuteurs et leurs situations d'expression. Voilà pourquoi elle est rarement citée comme critère de reconnaissance du registre employé.

□

_____ □

□ L'équivalence des niveaux de langues en Interprétation français LSF Francis JEGGLI

□ Selon le linguiste Christian CUXAC il s'agit du lien de ressemblance entre la forme des gestes utilisés et ce à quoi ils réfèrent.

□ En langue des signes il est possible d'endosser le rôle du personnage ou de l'objet dont on parle. On peut ainsi devenir dans l'action rapportée un enfant un chien ou même un avion.

La LSF et le français signé

□

Pour dire d'un discours signé qu'il était plutôt standard ou soutenu ou familier qu'une langue des signes était bonne ou non on s'est longtemps contenté de dissocier «langue des signes pure» et «français signé». Encore aujourd'hui selon le point de vue adopté sera associé à l'une ou l'autre de ces pratiques langagières «un bon niveau de langue des signes».

Ainsi la langue des signes employée par les sourds entre eux celle qui se trouve la plus éloignée du français et que nous appelons habituellement la LSF a été majoritairement considérée dans le passé comme une sous-langue, une langue de «bas niveau» utilisée par des sourds de «bas niveau». En 1980 le sociologue Bernard MOTTEZ et son homologue américain Harry MARKOWICZ ont repris les propos tenus par l'une des rares interprètes de l'époque Christiane FOURNIER. Selon elle les interprètes doivent connaître ce qu'elle nomme tout de même «la vraie langue gestuelle» pour s'adapter aux sourds qui ont «une connaissance limitée de la langue orale et de la langue des signes». Pourtant ce qu'elle valorise et appelle ici «la langue des signes» n'est rien d'autre que du français signé.

«L'interprète des congrès, conférences, débats à thèmes culturels, scientifiques, médicaux, etc. est conduit à manier un langage gestuel plus élaboré, plus riche correspondant par là aux sujets traités. Ce langage s'adresse plus particulièrement à des sourds d'un bon niveau intellectuel. Donc l'interprète peut utiliser le français signé qui est certainement plus facile que la langue gestuelle car le canevas est tout tracé»

□

Ce point de vue qui à l'époque n'était déjà pas celui des fondateurs de cette revue n'est plus majoritaire aujourd'hui parmi les interprètes et certains locuteurs entendants de la LSF. Pour une bonne part grâce aux recherches linguistiques qui ont fini par revaloriser cette «langue des signes pure» les sourds eux-mêmes la reconnaissent maintenant comme légitime. Ils suivent donc des formations en conséquence pour enseigner largement cette langue plus éloignée du français. De moins en moins rarement ils enseignent aussi en LSF d'autres matières... y compris le français.

□

□ C'est à dire celle que pratiquent naturellement les sourds sans utilisation de la voix ou de la moindre référence syntaxique au français.

□

□ Le français signé emprunte des signes de la Langue des Signes Française et a la syntaxe du français. Ce qui en fait un «pidgin» très éloigné de la LSF.

□

□ «Le problème des interprètes en langue des signes» Christiane FOURNIER dans la revue *Coup d'Oeil* dirigée par Bernard MOTTEZ et Harry MARKOWICZ, n° 11 Mars 1980, p. 11.

De nos jours quiconque se pencherait sérieusement sur la LISF ne pourrait plus considérer que son utilisation doit être associée au français oral. Cependant les vieux fantasmes ont la vie dure et c'est malheureusement la position qu'adoptent encore beaucoup de gens dont des entendants et quelques sourds qui travaillent auprès de la population sourde. Francis JEGGLI rapporte ainsi le point de vue de ces entendants de ces devenus sourds, des sourds démutisés qui instaurent une hiérarchie des langues dans un contexte où le français est la langue majoritaire et où cette situation n'est pas remise en question.

- LISF au plus bas niveau de langue des sourds peu cultivés
- Français signé au niveau moyen
- Français oral sans signes au niveau élevé

□

Je vais pour ma part m'intéresser aux propositions de critères qui concernent la langue des signes telle qu'elle est vraiment utilisée entre des sourds. Quel est pour commencer le point de vue des sourds en matière de registres de langue en LISF ?

□ Nous avons eu durant la formation des cours de LISF et des cours en LISF dispensés par des enseignants sourds. Ces derniers nous reprenaient systématiquement dès lors que nous glissions vers le français signé. « Non hon ! ce n'est pas de la LISF ! » Cependant il me semble qu'ils jugent plus sévèrement une syntaxe proche du français que de simples références lexicales au français.

En effet comme le fait également remarquer Francis JEGGLI dans son mémoire certains sourds jugent qu'une langue des signes de « bon niveau » est celle qui du point de vue du lexique fait référence au français... alors que d'autres affirmeront le contraire. Plus la langue des signes est éloignée du français pas de dactylogogie pas de signes traduits littéralement pour les néologismes... plus elle est soutenue.

□

□

□

□

□

_____ □

□ Ce sont ceux qui ont perdu l'audition après l'avoir acquis le français oral et s'entendants qui ont construit une identité d'entendant.

□ Ce sont les sourds dont l'éducation s'est axée sur la rééducation et qui ont appris tardivement la langue des signes souvent utilisée alors comme outil pédagogique servant à acquérir le français.

□

□ La dactylogogie est l'alphabet manuel par lequel on peut épeler les mots du français.

□

D'autres critères de reconnaissance

□

- Les métaphores

□

□ D'autres observateurs apprécient quant à eux les jeux de langue en LISF

En effet les linguistes semblent considérer que l'on ne peut jouer avec habileté avec une langue que dans la mesure où l'on la maîtrise bien. Selon Marina YAGUELLO le jeu de mots relève de l'activité métalinguistique, utilisation du langage pour décrire et analyser le langage. Ainsi celui qui se montre capable de pratiquer ces jeux de mots révèle du même coup ses capacités linguistiques.

□ «Le jeu de mots suppose une acquisition correcte du code. Il sous-tend cette acquisition puis s'appuie dessus. Celui qui possède mal la langue en joue mal... Il joue suppose qu'on connaisse les règles et le moyen de les tourner en exploitant l'ambiguïté qui caractérise les langues naturelles ainsi que la créativité qu'elles autorisent.»

□

□ Il se trouve justement des sourds pour reconnaître un registre soutenu à l'utilisation de métaphores en langue des signes. Il y a plus de vingt ans on trouvait déjà cette intuition dans la revue Coup d'Oeil. Dans l'un de ses numéros les auteurs s'intéressent en effet aux productions poétiques en langue des signes laquelle vient juste alors de retrouver en France un droit d'usage. A cette époque les sourds s'unissent en associations dont certaines sont culturelles et font leurs premières expériences dans le monde du théâtre et de la poésie.

□ «Rien de plus révélateur à la fois de la réalité d'une langue en tant que telle et de ses particularités que des usages secondaires qu'en font ceux qui la parlent sous la forme de jeux de mots, de calembours, de productions poétiques, etc.»

Bernard MOTTEZ et Harry MARKOWICZ observent par ailleurs que ces productions poétiques ne sont pas faites en français signé, alors davantage valorisé que la LISF, mais proprement parler, mais bel et bien dans une langue des signes qui au contraire s'en éloigne.

□

_____ □

□ Alice au pays du langage Marina YAGUELLO

□

□ Une analyse des productions poétiques en langue des signes Coup d'Oeil Bernard MOTTEZ et Harry MARKOWICZ h° janvier-février

□

A propos de Joe CASTRONOVO sourd américain qui a utilisé une langue des signes poétique pour illustrer un exposé fait par Bernard MOTTEZ sur « la langue des sourds » les auteurs écrivent

« Il avait montré que pour dire une proposition en anglais signé c'est à dire dans la langue visant à être une présentation la plus fidèle possible de la langue parlée il fallait presque autant de signes qu'il faut de mots dans la langue parlée. En ASL les équivalents pour les USA de ce que certains appellent parfois ici « la langue des sourds non éduqués » ou la façon « non correcte » de faire les signes et il fut un temps aux Etats Unis où on l'appelait ainsi quelques signes suffisent pour exprimer sans la moindre ambiguïté la même proposition. En langue poétique ce n'était plus qu'un geste mais de quelle densité »

Il s'agirait donc bien d'une « recherche » de créativité correspondant éventuellement à un registre soutenu

- Autres propositions

Francis JEGGLI dans son mémoire déjà cité inventorie un certain nombre d'autres paramètres qui méritent également de retenir notre attention. Après avoir interrogé des sourds et des interprètes au sujet des niveaux de langue c'est la terminologie utilisée par l'auteur qui rapporte d'abord que selon ses interlocuteurs on peut dénombrer deux ou trois niveaux de langue en LSF. Pour certains seuls existent l'argot et le standard d'autres différencient le soutenu et le familier tandis que pour les derniers se distinguent le soutenu le standard familier et l'argotique vulgaire...

Quant à lui il détermine ensuite les critères à retenir pour l'analyse de deux corpus vidéo en LSF

« Mon attention s'est donc focalisée sur les paramètres suivants : la mimique, l'utilisation de l'iconicité, les références au français, l'utilisation des métaphores, la syntaxe, le lexique, la « prononciation » relâchée ou non, l'aspect physique, l'habillement, la construction du discours, le regard, la situation »

« Une analyse des productions poétiques en langue des signes. Coup d'Oeil Bernard MOTTEZ et Harry MARKOWICZ » Janvier-Février 2000 p 11

Un corpus est un document utilisé pour faire l'objet d'une étude en particulier linguistique

L'équivalence des niveaux de langues en interprétation français LSF Francis JEGGLI 2000 p 11

Francis JEGGLI étudie donc les corpus à partir de ces éléments d'observation. Ces deux vidéos montrent le même locuteur, Eric LAWRIN, sourd. Celui-ci est filmé dans deux situations censées rendre compte de deux niveaux de langue différents : un «courrier» vidéo qui serait «rédigé» dans une langue des signes standard et une visioconférence qui serait donnée en langue des signes soutenue. L'objet de l'analyse est de comparer ces deux corpus.

L'analyse achevée, l'auteur écarte des paramètres apparemment peu significatifs tels que la syntaxe, la mimique ou la «prononciation» pour élaborer de simples hypothèses à partir des autres critères :

- Le regard est par exemple utilisé différemment d'un corpus à l'autre. Dans le «courrier» le pointage d'un signe par le regard ne se fait qu'une fois tandis que lors de la conférence les signes sont pointés de cette façon durant tout le discours. Cependant Francis JEGGLI recommande à ce sujet d'être prudent : le locuteur en conférence a pu simplement avoir le trac et éviter ainsi de croiser le regard du public.
- Les références au français sont inexistantes dans le «courrier» mais on observe des références lexicales dans le second corpus. C'est peut-être simplement la conséquence du sujet traité lors de cette conférence : le multimédia. Voici un domaine depuis peu sujet à des échanges en LSF et dont les néologismes sont peu nombreux. Les informations que le conférencier a pu avoir sur ce thème ont probablement été recueillies en français.
- En dehors de tournures métaphoriques relevées lors de la visioconférence, on n'observe aucune métaphore proprement dite dans les deux corpus. Pourtant, l'auteur garde la forte intuition que ce paramètre est réellement pertinent quant à la définition des niveaux de langue. Il indiquerait alors un registre soutenu.
- Il remarque que l'utilisation de la grande conicité est quatre fois plus fréquente dans la conférence et conclut qu'il faudra également tenir compte de ce critère à l'avenir.
- Quant au critère de l'habillement, indice de communication non verbal, il est bien entendu évident qu'il se différencie nettement entre les deux corpus : le locuteur se présente sur le «courrier» mal rasé et avec une chemise à col ouvert tandis que pour la conférence il est rasé de près et porte une chemise fermée. C'est normal puisque les situations elles aussi sont aux antipodes l'une de l'autre.

Il s'agit d'un message exprimé en langue des signes enregistré sur vidéo et qui fait parfois fonction de courrier chez les sourds.

Selon Christian CUXAC, il s'agit des «traces structurales» résultant de la mise en jeu d'une visée iconisatrice lorsque la dimension intentionnelle du «comme ça» est présente. Autrefois appelée pantomime, c'est ce que le signeur fait lorsqu'il montre en disant :

□ □ Prise de position et idéologie □ □

□

Puisque la recherche en matière de registres de langue en LSF ne s'est pas encore faite de manière approfondie, aucune réponse formelle ne peut être apportée à ce jour. Cependant, intuitivement, beaucoup des différents locuteurs de cette langue estiment généralement qu'ils existent. Que l'on considère pouvoir en différencier deux ou trois, les partis pris la mise en avant de tel ou tel critère sont souvent subjectifs. Ils ne sont alors pas exempts d'idéologie. Je prendrai ici pour exemple deux positions courantes et néanmoins contradictoires.

□

□ □ « LSF pure = registre soutenu » □ □

□

Le terme « Langue des Signes Française » date des années 1970. Au départ, il a été proposé par un entendant, Bernard MOTTEZ, qui s'est contenté de traduire « American Sign Language ». Le terme en vigueur de l'autre côté de l'Atlantique. Cette formule permettait à l'époque de honorer plus justement ce qui n'était considéré que comme le « langage gestuel des sourds ».

On observe aujourd'hui un autre glissement : on entend parfois parler de « langue sourde ». Considérant que les Français parlent le français, que les Anglais parlent l'anglais, etc., il y a des sourds qui souhaitent aujourd'hui employer le terme de « langue sourde ». « Surdus » organisme récent qui s'étend de Toulouse à la Martinique propose un nombre impressionnant de formations, toutes dispensées en « langue sourde », apprentissage de la langue, pédagogie, orthophonie, sensibilisation à la surdité, etc. Dans son catalogue, on retrouve exclusivement cette expression de « langue sourde ».

□

Chez les entendants, la situation a également parfois évolué vers la valorisation de la LSF plutôt que du français signé. En effet, lorsqu'il a fallu employer une personne sourde à la Cité des Sciences et de l'Industrie à la Villette, Paris, pour accueillir le public sourd, le choix s'est finalement porté sur Guy BOUCHAUVEAU, un sourd signant qui n'avait en revanche pas forcément les connaissances requises pour ce poste de guide. Du moins à l'époque. Ce dernier, capable de communiquer avec n'importe quel sourd de n'importe quel âge, est aujourd'hui, après avoir suivi plusieurs formations, l'une des rares personnes à pouvoir réellement rendre accessibles aux sourds des informations d'ordre scientifique. Une fois n'est pas coutume, on a choisi cette fois de procéder dans cet ordre : la communication d'abord et la connaissance ensuite.

Certes contrairement au français il n'existe pas encore en LSF de surnorme. Le français surnormé est celui que l'on apprend à l'école par opposition aux « dialectes » variés utilisés en fonction de la région, de l'âge, du sexe, de la classe sociale à laquelle on appartient etc. Les pédagogues cherchent effectivement à imposer ce modèle de langue surnormée.

« Il faut dire des haricots et non pas des /z'haricots/ »

En langue des signes personne n'a encore pensé les choses de cette façon et il n'y a donc pas de surnorme. Il est vrai qu'il n'existe pas pour cette langue de manuel officiel et que ses situations d'apprentissage en sont donc très diversifiées...

Ceci dit une certaine norme tend malgré tout à apparaître : celle des associations parisiennes qui réfléchissent à la langue qu'il faut enseigner en priorité. Un discours puriste émerge donc prônant la préservation des « vieux signes » jugés supérieurs aux néologismes utilisés par les jeunes sourds. On entend également dire que ces derniers sont de mauvais signeurs. De plus en plus souvent placés en intégration parmi les entendants, leur langue oscille parfois entre la LSF de leurs aînés et le français signé. On considère alors que leur langue des signes est « salie » ou tout au moins dénaturée.

□

Défendre une langue des signes dépourvue d'un quelconque lien avec le français est souvent le fait de militants de la culture des sourds. Comme je l'ai dit plus haut, la LSF n'a plus guère de détracteurs éclairés pour affirmer qu'elle n'est qu'une sous-langue. En revanche, le concept de « culture sourde » soulève encore des polémiques.

Ainsi pour défendre l'existence d'une culture propre spécifique et légitime, il n'est pas rare que soit également en parallèle mise en avant la langue de la communauté ainsi dominée. Si les sourds ont une culture propre, leur langue doit par conséquent aussi se différencier de la langue majoritaire, seule légitime, le français.

□

□ « Langue des signes proche du français = langue soutenue »

□

□ D'autres prennent une position totalement opposée.

Sans même parler du français signé, voisé, parler en se doublant de signes, qui est une aberration linguistique, on observe parfois en effet une langue des signes fortement imprégnée par la langue française, tant au niveau de la syntaxe que du lexique.

Cette pratique langagière est jugée comme représentative d'un haut niveau de langue des signes quand la langue française est considérée comme supérieure à la LSF. Cela peut s'expliquer par le

moins deux raisons qui ne s'excluent pas le moins du monde : les caractéristiques propres à la LSF sont méconnues et/ou il est impossible d'envisager qu'une langue trop éloignée du français puisse avoir sa place sur le territoire. C'est bien parce que la langue nationale est considérée comme étant le vecteur essentiel de l'unité nationale qu'aujourd'hui encore les Bretons peinent à voir leur langue prendre une place de choix dans leur vie. Puisque les sourds n'entendent pas on veut bien en revanche leur céder une langue des signes proche du français mais de là à reconnaître et à valoriser cette LSF insaisissable...

De plus pour certains un sourd qui parle une langue des signes fortement imprégnée du français passe pour être plus cultivé que la moyenne des sourds. Selon le linguiste Christian CUXAC si le français signé il y a vingt-cinq ans était considéré par les sourds eux-mêmes comme relevant du registre soutenu c'est en partie parce que les présidents d'associations de sourds étaient des devenus sourds qui fréquentaient les entendants. Les rares interprètes de l'époque pratiquaient alors le français signé avec cette « élite sourde » et la LSF avec les sourds « bas de gamme ».

La distribution des rôles sociaux n'est certes pas étrangère au regard que l'on porte sur la question des registres de langue...

□

Le linguiste lui peut observer les différentes formes que prennent les discours signés mais de la même manière qu'il ne cautionne pas les hiérarchies plus ou moins implicites des registres de langue en français il ne portera aucun jugement de valeur. Pour lui une langue vivante est en constante évolution et fluctue nécessairement selon des locuteurs, leur région, leur âge, etc. Encore une fois une sur-norme imposée comme seule légitime quelle qu'elle soit n'a aucune valeur linguistique. De plus il y avait auparavant une réelle dichotomie entre le français signé et la LSF. La situation est aujourd'hui plus complexe. La langue s'est stratifiée au sein même de la LSF dite « pure ». Il existe de plus en plus de locuteurs pourtant reconnus comme de bons signeurs qui pratiquent des langues des signes différentes les unes des autres.

□

Pour conclure sur ces registres de langue en LSF, les positions restent contradictoires et les critères aléatoires. Il est cependant intéressant de rapporter l'hypothèse que fait Francis JEGGLI par rapport à la valeur donnée aux registres par les sourds. Il est vrai qu'on évoque très rarement le thème des registres de langue en LSF chez les sourds. Ceux que Francis JEGGLI a interrogés sur la question n'ont même pas forcément tous le concept en tête.

«La classification d'un individu sur le plan social et culturel ne passe probablement pas par le même filtre linguistique... Gageons que le simple fait d'utiliser la LISF est un signe d'appartenance suffisamment puissant pour que les niveaux de langue utilisés passent pour être très secondaires pour les sourds»

Ces locuteurs n'en ont peut-être tout simplement pas besoin

Quoi qu'il en soit l'interprète comme le linguiste est un observateur des faits de langue. Pour être compétent il se doit d'appréhender au mieux toutes les langues des signes employées sans porter de jugement sur telle ou telle pratique de la LISF. Qu'il ait une idée sur la question ou un parti pris n'y change rien. Son rôle consiste à traduire au mieux entre deux ou plusieurs locuteurs quels que soient les registres employés par les uns ou les autres.

Quels moyens va-t-il alors mettre en œuvre ?

L'équivalence des niveaux de langues en interprétation français LISF Francis JEGGLI

III Les stratégies mises en place par l'interprète français LSF

□

Les interprètes qui travaillent tous les jours sur le terrain doivent faire face à ces difficultés posées par les registres de langue. Ils ne peuvent pas attendre que s'installe à ce sujet un consensus et sont donc bien obligés de faire leurs propres choix.

Comment l'interprète procède-t-il dans son interprétation ?

□

□

□ Un détour par la déontologie

□

□ l'interprétation de la LSF vers le français

□

Pour commencer, il semble indispensable de se pencher sur ce qu'on entend par « la fidélité au message ». Premier des trois grands principes déontologiques habituellement cités par les interprètes et leur association de professionnels, l'AFILS, la fidélité signifie que « l'interprète est tenu de traduire l'intégralité du message et l'intention qui s'y rattache ». Tenir compte de « l'intention » indique qu'il faut être attentif à tout ce que véhicule le discours. Au-delà des mots du message, le registre de langue dans lequel il est exprimé est lui-même amplement connoté. Ainsi, la déontologie nous pousse-t-elle indirectement à être attentif à ces registres ? C'est un devoir de fidélité que de les transposer.

Or, le problème qui se pose est que ces registres ne sont pas à ce jour également repérables entre les deux langues de travail de l'interprète. Quelle que soit la langue source, la langue à traduire, il est pourtant de sa responsabilité de produire dans la langue cible, la langue dans laquelle on traduit, un discours qui corresponde du point de vue du registre. Concernant la langue des signes, ses registres n'étant pas identifiés unanimement par l'ensemble des observateurs, le problème de la fidélité au message peut alors se poser, lorsqu'un registre semble être prédominant dans le discours source, comment juger si l'interprétation est fidèle ?

Francis JEGGLI répond à cette question en se fondant sur l'intention du locuteur. Il importe donc de l'identifier et de la respecter.

« L'interprète postule que si un sourd s'exprime dans ce que les sourds considèrent être le niveau le plus élevé de la LSF, les interprètes se doivent de le traduire dans ce qu'ils »

_____ □

□ Plaque de l'Association Française des Interprètes en Langue des Signes voir en annexe

considèrent être le niveau le plus élevé du français»

]

Interprétation du français vers la LSF

]

Considérons maintenant une interprétation dans l'autre sens du français vers la LSF

Lorsqu'il se trouve aux prises avec un problème de vocabulaire, l'interprète met intuitivement en place une stratégie d'emploi de périphrases. Cette pratique est également largement utilisée par les locuteurs sourds lorsqu'ils doivent exprimer une idée issue du monde entendant qui n'a pas encore de correspondance directe en langue des signes.

Effectivement, du point de vue du lexique pour des raisons socioculturelles et linguistiques que je n'aborderai pas ici, il est de constater que le nombre de signes en LSF est largement inférieur au nombre de mots de la langue française. Ainsi, lorsque l'interprète se trouve confronté à un concept pour lequel il ne connaît pas de signe, mais dont il connaît le sens, il peut utiliser dans sa traduction des périphrases.

]

Se pose alors le problème de la neutralité. En effet, certains considèrent parfois que l'interprète «baisse» ainsi intentionnellement le «niveau» de langue du discours source, la périphrase se montrant souvent plus compréhensible que le concept de départ.

Dans sa thèse, Philippe SÉRO-GUILLAUME dénonce ainsi ce qu'il appelle «la harration»

«Je parlerai donc dorénavant de harration pour qualifier indépendamment de sa pertinence par rapport à l'exposé conceptuel abstrait qu'il est censé traduire le discours parallèle concret que développe l'interprète en LSF et qui se distingue profondément d'une interprétation fidèle»

L'auteur prend ici pour exemple un corpus vidéo montrant l'interprétation d'une conférence donnée en français par un psychologue. Selon Philippe SÉRO-GUILLAUME, l'interprète qui utilise en langue des signes des périphrases pour traduire des concepts tels que «corps à corps engluant» ou «dimension métaphorique» se rend ainsi coupable d'effectuer volontairement une vulgarisation scandaleuse des propos tenus par le conférencier.

]

]

_____]

[1] L'équivalence des niveaux de langues en interprétation français LSF Francis JEGGLI

]

[2] L'interprétation en langue des signes Française, thèse de Philippe SÉRO-GUILLAUME

]

On peut cependant considérer les choses sous un autre angle. La neutralité de l'interprète n'est pas à remettre en cause lorsqu'il emploie une périphrase parce qu'il n'a pas le choix. En effet, l'exercice d'interprétation subit parfois des contraintes linguistiques. Si un mot donné n'a pas de correspondance gestuelle, c'est dans ce cas là la langue qui décide à la place de l'interprète.

Pour éviter la périphrase, l'interprète devrait-il inventer des signes? Ce n'est assurément pas de sa compétence et ce serait à juste titre très mal perçu par les sourds. Devrait-il choisir de s'exprimer en français signé? Ce n'est plus dans cette pseudo langue que les interprètes considèrent aujourd'hui qu'il faut interpréter. Et s'il se contentait d'épeler tel ou tel mot en dactylographie? Voilà un recours dont usent parfois les interprètes et c'est un moindre mal mais autant dire qu'ils ne sont alors plus du tout en train de traduire.

L'interprétation est de la paraphrase et la périphrase en fait une belle et bonne partie.

En revanche, prendre la décision d'employer une périphrase pour traduire un concept dont on connaît pourtant le signe adéquat, c'est peut-être effectivement manquer de neutralité. Au lieu de signer [SEROPOSITIF], le signe existe. Si l'interprète traduit [SIDA] PAS ENCORE DEDANS DORS, c'est lui qui fait cette fois le choix pour une raison ou pour une autre de «baisser le niveau». Le cas échéant, il devra aussitôt en informer les parties en présence. Ce genre d'adaptation à condition que tout le monde sache alors ce qui se passe est parfois effectué lorsque le message «ne passe pas» et qu'il est pourtant indispensable que les locuteurs se comprennent parfaitement.

En conclusion, il est intéressant de faire la remarque suivante: en LISF, avant qu'un néologisme ne soit adopté, il se déroule un certain nombre d'étapes qui débutent généralement par l'emploi de périphrases.

Ainsi, Guy BOUCHAUVEAU dans un reportage de l'émission «Oeil et la Main» explique par exemple comment le signe [FOUR A MICRO ONDES] est apparu. L'appareil faisait au début l'objet de descriptions précises mais peu économiques: «Tu sais le four que l'on met en marche en appuyant sur un bouton... cela fonctionne avec des ondes... on peut ensuite en retirer les récipients sans se brûler... ils restent froids alors que le contenu est chaud...». Ensuite, avec l'usage des éléments de cette description ont peu à peu été abandonnés... pour laisser un signe unique, probablement le plus «marquant» définir à lui seul l'appareil [les ondes].

L'interprète lui-même peut finalement que s'adapter à l'évolution de la langue...

□ □ Quels sont les choix possibles ?

□

Comme je laisse entendre Francis JEGGLI dans son mémoire lorsque la langue source est la langue des signes il est probable que les interprètes opèrent bien souvent leur choix de registre non pas de manière arbitraire mais intuitivement

« Selon les quelques interprètes que j'ai interrogés la prise en compte d'un niveau de langue en LSF est surtout liée au contexte et à la situation. S'il existe des faits linguistiques comme des changements dans la syntaxe ou le lexique ils pensent en général qu'ils peuvent le percevoir intuitivement mais sans pouvoir définir exactement les phénomènes qui pourraient avoir guidé leur choix »

□

Comme tout locuteur entendant l'interprète est imprégné des valeurs associées aux registres de langue en français il sait que le locuteur sourd qu'il traduit sera jugé par rapport au registre utilisé car les entendants quels qu'ils soient ne sont pas insensibles à ces effets. Il s'agit donc d'effectuer une adaptation culturelle

« Il faut bien voir aussi que deux énoncés totalement identiques en LSF l'un prononcé dans une salle de réunion l'autre dans une conférence pourront être interprétés dans deux registres différents standard et soutenu. Certains diront que les interprètes « gonflent » leurs interprétations. Nous ne le pensons pas. Dans ce cas précis il s'agit plus d'une adaptation culturelle. En effet chez les sourds un discours aura le même niveau dans une salle de réunion et dans le cabinet d'un ministre. Pas chez les entendants. Les interprètes le savent et ils adaptent leur niveau dans la langue cible à ce que l'usage attend dans une pareille circonstance »

□ Certains sourds ne sont d'ailleurs pas dupes de cet écart et s'assurent auprès de l'interprète avant un rendez-vous important qu'ils seront bien traduits dans un registre soutenu

□

Dans la situation inverse le problème ne se pose généralement pas de la même façon. Lorsqu'ils travaillent vers la langue des signes les interprètes semblent moins se préoccuper d'utiliser un registre correspondant à la langue source

_____ □

□ □ L'équivalence des niveaux de langues en interprétation français L. JEGGLI Francis JEGGLI

□

□ □ Idem Francis JEGGLI

□

Ceci est révélateur d'une différence majeure déjà évoquée plus haut : les registres de langue semblent peu significatifs pour les sourds

//

Ainsi en l'absence de critères unanimement reconnus pour définir les registres de langue en langue des signes il semble que les interprètes lorsqu'ils traduisent de la LSF vers le français se fient alors essentiellement au contexte et à la situation pour faire leur choix de registre dans la langue cible

En revanche lorsqu'ils traduisent du français vers la LSF leur préoccupation principale consiste davantage à minimiser les effets des contraintes linguistiques évoquées plus haut afin de simplement parvenir à traduire le contenu d'un discours ceci au plus près de la pensée de son émetteur

Conclusion

«... plus on avance ou plutôt plus on piétine dans cet épineux problème plus il semble que ce soient plus des valeurs subjectives et culturelles que palpables et linguistiques qui régissent les jugements que l'on peut entendre sur les niveaux de langue»

En LSF il est donc difficile de définir deux registres de langue distincts. A l'heure actuelle il est même probablement impossible d'en dissocier trois comme il en existe pourtant dans toutes les langues culturellement fortes et dominantes

Dans toutes les langues minoritaires et non normées en revanche il est difficile de repérer des registres de langue. C'est apparemment le soutenu qui fait le plus souvent défaut

Les raisons sont multiples

- Langues orales de situations non formelles elles ne s'écrivent pas. Or les langues se stabilisent souvent par l'écrit qui fixe les normes. De plus c'est souvent à l'écrit que la forme soutenue d'une langue s'exerce en priorité

L'équivalence des niveaux de langues en interprétation française LSF Francis JEGGLI

- Ces langues non reconnues comme légitimes et peu valorisées quand elles ne sont pas interdites ne se pratiquent par conséquent que dans la sphère privée. Un registre soutenu n'est ici pas nécessaire à une communication pourtant loin d'être pauvre ou minimale...

□

La langue des signes elle a longtemps été circonscrite au domaine privé. Elle a même été interdite pendant près de cent ans sur le territoire français. Ses locuteurs ont dû se cacher pour pouvoir la pratiquer. Aujourd'hui elle est tolérée mais pas pour autant reconnue ni valorisée. Depuis vingt ans c'est par la petite porte qu'elle revient sur la place publique que ce soit dans les institutions pour enfants sourds ou dans la vie professionnelle et culturelle des adultes sourds.

Cependant elle tend petit à petit à gagner toutes les sphères de la vie sociale. C'est pourquoi la question de ses registres commence à poser problème. Il faut désormais se montrer patient. Ceux-ci vont probablement s'affiner naturellement en fonction de ces nouveaux besoins de communication...

□

Au même titre que la LSF, ses locuteurs ont longtemps été déconsidérés. Ils le sont encore bien souvent. Néanmoins lorsqu'ils seront davantage présents dans tous les domaines de la vie publique et qu'ils pourront y utiliser leur langue, lorsque ces registres de langue seront tous apparus et clairement identifiés, la langue des signes et ses locuteurs gagneront alors certainement en prestige.

Parmi eux se trouvent bien évidemment les interprètes. Voilà une profession méconnue du grand public et parfois mal perçue par les acteurs mêmes des échanges où se côtoient le français et la LSF. Nul doute qu'ils récolteront également les fruits d'une utilisation pleinement consentie de leur langue de travail et de sa reconnaissance.

Ainsi après nous être demandé comment pouvaient être perçus les sourds et leur langue, penchons nous maintenant sur la façon dont sont perçus les interprètes français. LSF

-
-
-
-
-
-
-

Bibliographie

□

□

□

- Questions de sociologie « Le marché linguistique » Pierre BOURDIEU □ □ □ □ □
Les Éditions de Minuit Paris

□

- La langue des Signes Française Les voies de l'iconicité Christian CUXAC □ □ □ □ □
Faits de langues Éditions Ophrys Paris

□

- Alice au pays du langage Marina YAGUELLO □ □ □ □ □
Éditions du Seuil Paris

□

- Petit Larousse illustré □ □ □ □ □
Éditions Larousse Paris

□

- Cours de linguistique générale Ferdinand de SAUSSURE □ □ □ □ □

□

- L'équivalence des niveaux de langues en interprétation française LLSF □ □ □ □ □
mémoire de Francis JEGGLI □ □ □ □ □ Université Paris □ □

□

- L'interprétation en Langue des Signes Française □ □ □ □ □
thèse de Philippe SERO GUILLAUME □ □ □ □ □ Université Paris □ □ EESIT □ □

□

- Coup d'Oeil revue dirigée par Bernard MOTTEZ et Harry MARKOWICZ □ □ □ □ □

□

- « Une analyse des productions poétiques en langue des signes » Bernard MOTTEZ et Harry MARKOWICZ h° □ □ Janvier □ □ Février □ □ □ □ □

□

- « Le problème des interprètes en langue des signes » Christiane FOURNIER h° □ □ □ □ □
Mars □ □ □ □ □

□

□

□

- **Annexe**
- **Plaquette de l'AFILS**
-



ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

Association loi 1901
 11 rue Saint Jacques
 75005 PARIS

Site <http://afils.asso.free.fr>
 E-mail afils.asso@free.fr

FORMATION

Pour intégrer une formation d'interprète il est nécessaire de maîtriser le français et la LSF.
 Pour toute information sur les formations à la langue des signes française vous pouvez consulter le site www.visufbrg.fr

D'autre part pour entrer en formation d'interprète un niveau allant de Bac à Bac+3 est requis selon la formation choisie.

- **UNIVERSITE PARIS VIII - SERAC** le diplôme obtenu est un D.F.S.S.U. Diplôme de Formation Supérieure Spécialisée d'Université Bac+3

Renseignements administration 11 RUE DE Rome 75005 PARIS

Téléphone 01 42 35 53 53

- **UNIVERSITE PARIS III - ESIT** le diplôme obtenu est une M.S.T. Maîtrise des Sciences et Techniques d'interprétation Bac+3

Renseignements administration Centre Universitaire Dauphine 1700 PARIS cedex 07

Téléphone 01 42 62 00 00

Fax 01 42 62 00 00

AFILS

□

Depuis 2004, l'AFILS a pour mission de regrouper les interprètes professionnels au sein d'une structure œuvrant à la promotion de la profession et à sa reconnaissance par les pouvoirs publics. Ses actions sont :

□

- Des rencontres nationales et régionales de membres
- La publication d'un journal et la gestion d'un groupe de discussion et d'un site Internet
- L'organisation de journées d'étude autour de l'interprétation
- La participation à des colloques, des conférences, une délégation auprès de l'EFSLI (European Forum of Sign Language Interpreters)
- La centralisation des ressources, registre national des interprètes et des services d'interprètes, coordonnées des formations à la LSFL (Langue des Signes Française) et au métier d'interprète, bibliographie...
- Des relations avec différents partenaires, associations de sourds, acteurs de la formation d'interprète ainsi que diverses structures professionnelles...

□

□

INTERPRETE (MODE D'EMPLOI)

□

L'interprète est un professionnel qui traduit d'une langue vers une autre langue en l'occurrence du français vers la LSFL et inversement.

Pour le bon déroulement d'une interprétation :

□

- L'interprète doit être informé de la situation avant son intervention, intervenants, enjeux, contenus et doit pouvoir accéder aux différents documents de travail, textes, vidéos...
- Si l'interprétation dure plus d'une heure, des pauses sont nécessaires.
- Si l'interprétation dure plus de deux heures, la présence d'un second interprète doit être prévue.
- S'il s'agit d'interprétation de niveau conférence, un minimum de deux interprètes est requis.
- La journée de travail d'un interprète seul n'excédera pas deux fois deux heures d'interprétation effective.
- En réunion, la prise de parole des différents intervenants doit être régulée, l'interprète ne pouvant traduire qu'une personne à la fois...

N'hésitez pas lors de la réservation à solliciter le service d'interprète pour évaluer vos besoins et à vous adresser à l'interprète avant son intervention pour toute information pratique

□
□

DEONTOLOGIE

□

Les trois grands principes de déontologie sont

□

- **FIDELITE** l'interprète est tenu de traduire l'intégralité du message et l'intention qui s'y rattache

□

- **NEUTRALITE** l'interprète ne peut intervenir dans les échanges et ne peut être pris à partie dans la discussion. Ses opinions ne doivent pas transparaître dans son interprétation

□

- **SECRET PROFESSIONNEL** l'interprète est lié au secret professionnel avant, pendant et après la prestation

□

□ Le code éthique des interprètes peut être demandé à AFILS par courrier ou par e-mail

□
□
□



□
□

TROISIEME PARTIE

□

THEME DE RECHERCHE

□

«Quelle perception les différents usagers ont ils de l'interprète en français □□ Langue des Signes Française? □»

□

□

□

SOMMAIRE

□

□

□

Introduction □□ □□□□

□

I **Méthodologie** □□ □□□□

□

II **Le point de vue des «habitués»** □□ □□□□

□

III **Le point de vue des «novices»** □□ □□□□

□

IV **Incidences de ces réflexions sur l'interprétation** □□ □□□□

□

Conclusion □□ □□□□

□

Bibliographie □□ □□□□

□

Annexe □□ □□□□

□ Introduction □□□

□

□ Alors que nous échangeons sur les difficultés liées au métier d'une interprète me disait récemment en plaisantant : « De toute façon puisque les sourds sont considérés comme des sous-hommes nous sommes perçus comme des sous-interprètes... et ça tombe bien puisqu'il paraît que nous travaillons avec une sous-langue ! »

Cette boutade lancée dans un moment d'exaspération révèle un phénomène bien réel dont je n'avais pas forcément conscience : la condition des interprètes dépend beaucoup de celle des sourds...
□

□

□ D'un côté nous avons des interprètes en français - LSF qui se considèrent avant tout comme des interprètes tout court. Ils travaillent auprès de populations qui ne pourraient pas communiquer convenablement sans eux et traduisent entre une langue minoritaire et la langue nationale. L'exercice de leur profession requiert une bonne maîtrise de ces deux langues, la maîtrise des techniques d'interprétation... et bien sûr une formation adaptée pour acquérir l'ensemble de ces compétences. Voilà qui est également admis me semble-t-il par la plupart des usagers réguliers de l'interprétation qu'ils soient sourds ou entendants.

□ En revanche dans son travail quotidien l'interprète est régulièrement confronté à des usagers plus occasionnels. Ces entendants mais cela concerne aussi parfois des sourds ont quant à eux une idée plutôt imparfaite de ce qu'est et de ce que fait un interprète. Voire ils se méprennent complètement sur le rôle de ce dernier.

□ Quand le sourd est avant tout perçu comme un handicapé ayant une autonomie relative nous au passage que certains sourds ont fini par se conforter dans cette position. L'interprète est alors considéré comme un médiateur, un travailleur social ou même un bénévole. Quel interprète ne s'est jamais entendu demander : « Mais sinon à part ça qu'est-ce que vous faites comme travail ? »

□

□ L'interprète débutant réalise par ailleurs assez vite que cette méconnaissance rend l'exercice de son travail parfois bien difficile. Mille précautions sont nécessaires : toujours expliquer ce que l'on fait et pourquoi on le fait. Éviter consciencieusement les « pièges » qui nous entraîneraient loin de notre fonction première : recadrer notre travail, expliquer encore quel est notre rôle...

□ Avant tout il faut rapidement prendre conscience de cette potentielle dichotomie entre le travail que l'on fait et la façon dont il est perçu... un interprète averti en vaut deux.

□ C'est pour tenter de mieux cerner et comprendre ce décalage que j'ai décidé d'aller à la rencontre des différents usagers afin qu'ils me parlent de l'interprète. Je vais ensuite pouvoir comparer ces différentes perceptions selon que leurs auteurs ont l'habitude ou non d'avoir recours à ce professionnel... dans une moindre mesure selon qu'ils sont sourds ou entendants. Je fais en l'effet l'hypothèse que la variable «*sourd*» «*entendant*» n'est pas aussi déterminante que le paramètre «*habitué*» «*novice*»... Afin de vérifier cette intuition il s'agira essentiellement de mesurer les écarts probables entre le discours de ces deux populations et la réalité du métier de l'interprète en français. (L. S. F.)

□
□
□

I Méthodologie

□

Dans le but de recueillir des éléments d'informations susceptibles de répondre à cette interrogation j'ai effectivement choisi de faire une enquête par entretiens. Je souhaitais ainsi rencontrer quelques membres des deux catégories visées des usagers habitués à avoir recours aux interprètes français (L. S. F.) professionnels et des usagers héophytes dans cette pratique.

□
□

□ Echantillon envisagé

□

Cette recherche ne prétend pas à l'exhaustivité. Par ailleurs dans le cadre de ce mémoire une telle enquête ne peut être que qualitative et non quantitative... Loin de vouloir apporter des réponses généralisables à l'ensemble des usagers d'interprètes mon souhait est de découvrir comment les personnes interrogées perçoivent le travail de l'interprète français (L. S. F.)

□

□ Toutefois dans le souci d'avoir une certaine représentativité j'ai voulu effectuer une mini enquête auprès de huit personnes ayant des profils différents.

Voici les catégories retenues au départ.

□

- Les «*habitués*»

□

Je souhaitais rencontrer deux sourds et deux entendants qui régulièrement et depuis longtemps ont recours à des interprètes professionnels.

□

Cependant concernant cette catégorie je ne désirais pas interroger de « personnalité » source ou entendante du monde des sourds ceci afin de neutraliser le biais suivant de par sa position et ses probables engagements le sourd militant ou l'entendant converti à la cause des sourds risque d'avoir un discours également militant sur ce que devrait être un interprète. Ce que j'attends de cette enquête n'est pas tant un discours idéologique construit qu'une perception personnelle issue de l'expérience individuelle. C'est pourquoi je pensais rencontrer deux sourds et deux entendants « ambdas » d'autant plus que la catégorie des novices devrait nécessairement comporter des usagers n'étant pas des leaders de la communauté source.

Je supposais qu'il serait facile de trouver ces quatre interviewés. Nombreux sont les sourds qui utilisent régulièrement les interprètes. Quant aux entendants j'imaginai pouvoir les « dénicher »

- parmi les collègues des sourds qui travaillent en institution
- parmi les enseignants dont les cours sont interprétés
- parmi certains travailleurs sociaux etc.

▪ Les « novices »

Il s'agit ici de deux sourds et de deux entendants qui n'ont qu'exceptionnellement ou depuis peu recours aux services d'un interprète professionnel.

Bien sûr concernant ces deux entendants il n'était pas question d'interroger n'importe quelle personne croisée au hasard d'une rue et n'ayant jamais vu travailler un interprète. Pour qu'ils puissent en dire quelque chose il était nécessaire qu'ils aient été directement confrontés à sa présence au moins une fois dans le cadre d'une interaction avec un sourd.

Supposant par ailleurs que tous les sourds ont eu à un moment ou à un autre de leur vie à utiliser un interprète qu'il soit professionnel ou non, il s'agissait que l'écart ne soit pas trop grand entre les sourds et les entendants de cette catégorie.

Sur le terrain je craignais cependant d'avoir des difficultés à repérer des sourds correspondant à ce critère. Le cas échéant j'envisageais de les contacter dans une région vierge d'interprètes professionnels et formés.

Concernant les entendants j'imaginai qu'ils pourraient être par exemple

- un professionnel nouvellement arrivé au sein d'une équipe mixte de sourds ou d'entendants.

- un médecin face à son premier patient sourd accompagné d'un interprète
- un conférencier dont l'intervention est interprétée pour la première fois etc

□
□

□ □ Le terrain d'enquête □ □

□

Je pensais dans la mesure où cela ne poserait pas de problèmes à mes tuteurs profiter de mes stages pratiques pour rencontrer ces huit usagers d'interprètes

Dans le cadre du stage les interviewés m'auraient forcément vu prendre des relais et interpréter moi-même... j'ai effectivement été perçue davantage comme une interprète que comme une observatrice. Ceci dit le fait d'être présente lors des interventions fut aussi un avantage. J'ai pu noter d'autres éléments pertinents pour l'analyse des entretiens qui seuls ne peuvent pas tout dévoiler. Lorsque les uns et les autres répondaient à mes questions je pouvais parfois mieux mesurer leur discours à l'heure d'un contexte dont j'avais pu prendre connaissance

□

Afin de recueillir le plus fidèlement ces données j'avais prévu d'utiliser un dictaphone pour les entretiens avec les entendants et un caméscope pour mes entrevues avec les sourds

Dans le souci de gagner du temps je souhaitais par ailleurs privilégier des rendez-vous « à chaud » et interviewer mes informateurs tout de suite après les avoir rencontrés lors de mes stages pratiques

□

□ Après avoir élaboré ma problématique j'ai rédigé un guide d'entretien commun dans les grandes lignes à l'ensemble des personnes à interroger (voir en annexe)

Je prévoyais ainsi de poser quelques questions ouvertes afin de laisser libre cours à l'expression de mes interlocuteurs. Certaines questions plus précises et fermées étaient prévues pour relancer la discussion dans l'éventualité où l'interviewé n'aborderait pas spontanément les thèmes sur lesquels j'attendais des réponses

□
□

□ □ Un premier bilan □ □

□

Aujourd'hui que l'enquête est terminée force est de constater que tout ne s'est pas passé comme je le souhaitais...

□
□
□

- L'échantillon

Pour commencer mes objectifs concernant l'échantillon n'ont été que partiellement atteints. Je dispose finalement de six entretiens au lieu des huit prévus au départ.

Dans la catégorie des «habitué» j'ai heureusement réussi à obtenir les quatre entretiens souhaités. Deux avec des sourds et deux avec des entendants.

En revanche dans la seconde catégorie je n'ai pu trouver que deux entendants «novices» pour répondre à mes questions. Lors de mes stages je n'ai effectivement rencontré aucun sourd qui corresponde au critère attendu. Par la suite, lors de mon retour en Haute-Loire je ne disposais plus d'assez de temps pour procéder à la recherche de potentiels enquêtés sourds novices dans l'utilisation d'interprètes professionnels.

Je ne dispose donc que de deux entretiens quand j'en souhaitais quatre pour cette catégorie.

Cet déséquilibre entre les catégories change quelque peu les résultats de cette enquête. Bien que je n'aie jamais attendu que celle-ci soit représentative d'une réalité statistique, il me paraissait tout de même nécessaire qu'elle prenne en compte tous les profils possibles et je comptais pour cela rencontrer deux entendants et deux sourds de chaque catégorie.

Or, parmi les «novices» il n'y a pas ici de témoignage apporté par des sourds. C'est d'autant plus dommage qu'ils sont sans doute nombreux à n'avoir pas ou peu côtoyé d'interprètes et que leur point de vue aurait probablement été riche d'enseignement concernant cette problématique...

Il s'agira de prendre en compte ce paramètre dans les analyses suivantes.

- Le terrain d'enquête

Concernant le terrain j'ai effectivement recruté cinq de mes interviewés tous parisiens durant mes stages pratiques. A l'issue de ces stages il me manquait malheureusement encore un entendant «habitué» et deux sourds «novices».

Comme je viens de l'évoquer j'ai dû abandonner mes recherches en ce qui concerne les deux sourds. En revanche j'ai pu rencontrer dans une région voisine de la Haute-Loire un entendant familier des interprètes rencontré il y a deux ans dans un cadre professionnel.

Au sujet du recueil des données si j'ai effectivement utilisé un dictaphone pour enregistrer les entretiens passés avec les entendants je n'ai en revanche pas employé de caméscope pour filmer les deux sourds interrogés.

□ L'une des deux personnes sourdes s'exprimant préférentiellement en français oral j'ai pu utiliser mon dictaphone avec elle. Puisqu'elle est sourde profonde et qu'elle comprend la LSF je me suis adressée à elle en langue des signes. Je n'avais plus qu'à me répéter à l'oral pour l'enregistrement de notre entretien.

□ Le second entretien avec un sourd a eu lieu dans des locaux où se trouvaient également certains de mes collègues. Ces derniers étant disponibles j'ai décidé de demander à l'un d'entre eux de bien vouloir me servir d'interprète. C'est ainsi que cet entretien a également été enregistré sur dictaphone. Cela me semblait plus simple...

Dans ce dernier cas et contrairement aux autres entretiens la conséquence est la suivante : la forme originale du discours celle de l'informateur sourd est « perdue » car les propos enregistrés sont dans la forme employée par ce stagiaire interprète. Deux mois après avoir eu cet entretien lorsqu'il a fallu étudier ces réponses j'avais eu le temps d'oublier celles qui m'avaient été données en langue des signes. Je devais seulement me fier à l'interprétation simultanée gravée sur ma bande magnétique. Loin de remettre en question la justesse de l'interprétation effectuée par mon collègue je dois avouer que j'ai quelquefois regretté de ne pas avoir filmé cet entretien afin de m'appuyer davantage sur un signe précis, une hésitation ou une mimique évocatrice...

□

□ Pour finir le premier entretien n'ayant pas pu se faire immédiatement après l'intervention de ma tutrice de stage mais ultérieurement lors d'un rendez-vous j'ai choisi de procéder de même pour tous les entretiens suivants. Il me semblait que des réponses ne pouvaient être comparables que dans la mesure où tous les interviewés seraient dans des conditions similaires soit ils devaient être tous pris au dépourvu soit il fallait leur donner à tous l'occasion de réfléchir à un entretien programmé...

Les entretiens ont donc tous eu lieu dans les quinze jours suivant l'intervention à l'occasion de laquelle ils ont accepté de me revoir... en dehors du dernier. Chaque entretien a duré entre trente minutes et une heure au gré des envies d'échanger ou de la disponibilité de chacun.

□

□

□ □ Quelques explications supplémentaires □ □

□

Afin d'effectuer une analyse méthodique des entretiens je les ai dans un premier temps écoutés plusieurs fois pour prendre des notes. J'ai ensuite retranscrit textuellement de longs extraits quand ils me paraissaient pertinents pour éclairer ma problématique.

Pour finir j'ai comparé les réponses entre elles selon les variables suivantes «habitués novices» et «sourds entendants». Ce dernier paramètre me paraissant moins probant et n'ayant par ailleurs pu être pris en compte qu'une seule fois pour les raisons précédemment évoquées

Dans le compte rendu qui va suivre je vais parfois reporter les réponses originales des enquêtés retranscrites strictement telles qu'elles ont été exprimées. Le lecteur ne devra pas oublier qu'il s'agit d'échanges oraux transposés à l'écrit et ne pas s'étonner de découvrir de ce fait une forme peu habituelle à l'écrit...

C'est dans un souci de ne pas déformer les propos réellement émis que je vais effectivement présenter ces extraits «bruts» qui serviront d'illustration. Parallèlement je vais bien sûr proposer de nombreux commentaires pour analyser et recouper ces différentes déclarations...

D'autre part j'ai choisi dans ce mémoire de ne pas révéler les véritables noms des enquêtés et de masquer le nom de leur lieu de travail

Cela pourra paraître familier mais j'ai décidé de façon totalement arbitraire de rebaptiser toutes ces personnes par un simple prénom. Qu'ils soient sourds ou entendants qu'ils soient jeunes ou moins jeunes ou qu'ils aient une position sociale plus ou moins «élevée» il m'a paru important de les remettre ici sur un pied d'égalité. Il sera par ailleurs plus aisé pour le lecteur de les dissocier... et peut-être même de s'identifier à certains d'entre eux.

J'ai pris cette précaution afin de préserver un minimum d'anonymat pour ces usagers d'interprètes qui occasionnels ou non ont accepté de bon cœur de se confier à moi. Cet anonymat est cependant tout relatif. Je suppose en effet que certains seront malgré tout parfois reconnaissables pour qui connaît suffisamment bien le milieu parisien de la surdité. Beaucoup ont pu côtoyer les uns ou les autres...

II Le point de vue des «habitués»

Après avoir présenté le profil de chacun de ces usagers réguliers d'interprètes professionnels il s'agira par la suite d'exposer les grands thèmes abordés et de voir en quoi ils peuvent diverger ou se recouper selon les réponses

Portraits

- Lauryne Bourde

Rencontrée lors de mes stages Lauryne est assistante sociale dans un établissement spécialisé pour jeunes sourds

Elle est née entendante et a perdu l'audition à l'âge de 3 ans. Aujourd'hui Lauryne est complètement sourde. Dans le cadre de son travail depuis onze ans elle a appris la LSF et c'est quotidiennement qu'elle a recours aux interprètes de l'institution. Dans la mesure où elle se sent plus à l'aise pour s'exprimer en français qu'en langue des signes elle utilise l'interprète uniquement pour recevoir les messages émis par les entendants.

Comme à son habitude Lauryne choisit donc de répondre à mes questions en français bral.

Lauryne définit l'interprète comme «une aide à la communication». Elle connaît parfaitement les règles déontologiques qui régissent son travail et elle a également une bonne connaissance de son rôle ainsi que des différentes situations dans lesquelles interviennent habituellement les interprètes.

- Karine Entendante

Également rencontrée à l'occasion de mes stages Karine est psychologue dans deux établissements spécialisés pour jeunes sourds.

Elle travaille exclusivement dans le monde de la surdité et pratique elle-même la langue des signes depuis dix ans. Elle côtoie ainsi des interprètes dans le cadre de réunions rassemblant des équipes mixtes sourds et entendants dans un de ces établissements. Cela se produit depuis deux ans à raison de deux fois par semaine.

Pour Karine la définition de l'interprète est simple c'est celui qui traduit une langue dans une autre. Elle connaît également et approuve la mise en pratique des principes déontologiques auxquels il est soumis.

- William Sourd

Durant un de mes stages j'ai également rencontré William. Il est professeur auprès de jeunes sourds dans le cadre d'une association qui propose des formations adaptées à ce public et il utilise la langue des signes pour dispenser son enseignement. Depuis dix ans William travaille

donc au sein d'une équipe mixte constituée de sourds et d'entendants. C'est dans ce cadre professionnel qu'il utilise des interprètes notamment quand il accompagne les élèves qui suivent un stage en entreprise. Cet entretien a été interprété par un stagiaire interprète.

William considère l'interprète français de la même façon qu'un autre interprète et prend une image issue de l'informatique pour me le décrire. L'interprète a dans la communication la même fonction qu'un modem. Dans sa définition, il aborde spontanément la déontologie. « Il traduira fidèlement ce que je dis donc ça veut dire qu'il sera neutre et... bien sûr. / Qui faudra aussi respecter le secret professionnel ».

- David l'entendant

David n'a pas été « recruté » durant mes stages. Je l'avais déjà rencontré avant de commencer la formation. David est pédiatre dans un service qui accueille des enfants sourds et leur famille.

Depuis la création de ce service, il existe un budget spécifique pour payer les interventions des interprètes. En effet à l'époque le projet prévoyait l'embauche de professionnels sourds. A l'origine prévus pour traduire les réunions d'équipe, les interprètes sont aujourd'hui également utilisés pour rencontrer les familles sourdes.

Depuis quatre ans David a donc régulièrement recours aux interprètes.

David définit l'interprète comme celui qui traduit le dialogue entre un sourd et un entendant. Lui aussi aborde à cette occasion la déontologie. « Enfin l'insistant sur le côté... que c'est un professionnel qu'il est neutre dans la conversation qu'il ne peut pas intervenir dans la conversation. Et... qu'il a une formation... une formation adaptée quoi ».

La place et le rôle de l'interprète

Dans trois entretiens, l'interprète a souvent été défini par rapport à ce qu'il n'était pas.

- L'interprète n'est pas un interlocuteur

Selon David, il est effectivement difficile de ne pas s'adresser directement à l'interprète.

Il rappelle que l'usager est l'entendant et que l'usager est sourd.

Il raconte qu'au début il avait vraiment du mal à ne pas prendre ce dernier pour son interlocuteur et à ne pas considérer le sourd comme la troisième personne. David explique aussi que depuis il l'a dépassé ce stade et s'adresse directement à la personne sourde. Je lui demande ce que cela change dans la relation.

«*Qu'est-ce que ça change ? Eh ben quand même moi il me semble que ça met plus à l'aise dans le dialogue. On la plus une impression de dialogue. Et puis... en terme de respect de la personne... enfin c'est pas pareil.*»

□

Lauryne s'quant à elle évoque les usagers qui n'ont pas l'habitude d'avoir recours à un interprète. Que ceux-ci soient sourds ou entendants, il lui est arrivé plusieurs fois de constater que la confusion pouvait se faire dans leur esprit. En prenant pour exemple les rendez-vous d'admission d'éventuels futurs élèves qui bien souvent n'ont encore jamais vu d'interprète. Lauryne rappelle qu'il ne faut pas négliger les présentations afin que l'élève ne prenne pas l'interprète pour un éducateur ou un professeur qui s'adresserait directement à lui. La même précaution doit être prise avec des interlocuteurs entendants afin que la rencontre ne débute pas par un malentendu. Il faut donc leur expliquer qu'elle doit regarder l'interprète mais qu'elle est bien en train de suivre leurs propos.

□

- L'interprète n'est pas une âme charitable

□

Alors que je l'interroge sur les motivations qui peuvent selon elle conduire les gens à devenir interprète, Lauryne avoue ne pas savoir si les interprètes choisissent ce métier par attrait pour la communication ou bien «*pour quelque chose de plus discutable*» l'envie d'aider son prochain... Elle ne comprend pas par exemple que les interprètes puissent être remerciées à la fin d'une réunion pour être venues traduire. A ce sujet elle fait une comparaison entre son métier d'assistante sociale et celui d'interprète.

«*Bon par exemple moi ça me gêne qu'on me remercie. J'ai fait mon travail. Bon c'est... de toute façon j'ai pas à être gênée. On me remercie rarement. Rires.*
... Je vous dis pas que les interprètes elles sont valorisées quand on les remercie mais peut-être... Pourquoi remercier l'interprète ? C'est son travail. Elle est payée pour ça. Rire.
géné. Bon c'est peut-être dur ce que je dis mais c'est comme pour mon travail d'assistante sociale.»

Selon Lauryne l'interprète doit être reconnu et traité comme un professionnel.

□

□

- L'interprète n'est pas un « interprète pour sourds »

□

□ Au départ de son expérience concernant les interprètes Karine DE considérait spontanément que ces derniers venaient traduire les réunions à l'intention des sourds. Elle raconte l'anecdote grâce à laquelle elle a réalisé son erreur. Un jour elle écrit un mot aux interprètes afin de leur demander de venir traduire une prochaine réunion en précisant qu'il y aurait « *l'interprète professionnel* ». Voilà laquelle fut la répartition des interprètes de l'institution.

« On m'avait répondu « Mais tu penses que s'il y avait QUE des professionnels sourds il faudrait traduire ? » Bon désormais je mets que « Il y a des professionnels sourds ET entendants et donc on a besoin d'interprète » quoi ? Bien sûr que l'interprète n'est pas à la pour les sourds. Mais instinctivement... moi je le mettais du côté du professionnel sourd... Mais parce qu'ils sont minoritaires. S'ils étaient majoritaires j'aurais écrit ben... qu'il y a des pauvres entendants qui connaissent pas la langue des signes... donc on a besoin d'un interprète »

Karine estime que c'est tout à fait dans le rôle des interprètes de rappeler à tous que la communication n'est pas unilatérale.

□

□ Ainsi pour tous ces usagers il semble important de toujours rappeler le rôle précis de l'interprète ce qu'il est et ce qu'il n'est pas. Cela nous amène aux règles de base de ce métier.

□

□

□ □ La déontologie

□

Les quatre interrogés sont unanimes pour dire que la déontologie est nécessaire dans l'exercice du métier d'interprète. Ils trouvent cela rassurant et indissociable de cette pratique professionnelle. Ceci dit ils évoquent tous des problèmes récurrents liés aux trois grands principes déontologiques. Parmi eux c'est la neutralité qui soulève le plus de polémique.

□

- La neutralité

□

- Indispensable elle semble pourtant ne pas convenir à tous

□

Lauryne S se demande par exemple si la neutralité est applicable dans tous les cas. Effectivement si pour son usage personnel elle trouve le rôle des interprètes tout à fait clair et satisfaisant elle remarque cependant que les choses se compliquent dès lors que les usagers ont un autre profil. Elle évoque par exemple le cas d'élèves ou même d'adultes sourds qu'elle a pu

rencontrer il s'agit de certains sourds pour lesquels il faudrait peut-être faire une certaine adaptation correspondant à une capacité de compréhension parfois réduite d'autant plus que ces derniers ne signaleront pas automatiquement qu'ils n'ont pas compris

Lauryne reconnaît de bonne grâce que ce n'est pas de la responsabilité de l'interprète d'adapter un message à la place de l'interlocuteur mais dans la mesure où celui-ci le fait rarement et que l'interprète est en mesure de percevoir si le message est bien passé...

« Mais comment faire parce que justement y'a la neutralité l'aire gêné le fait qu'ils doivent rester fidèles donc je sais pas j'ai pas de réponse là ça mais c'est vrai que c'est un gros problème ça dans l'utilisation de la langue des signes silence »

Dans la mesure où les usagers sourds ou entendants sollicitent parfois les interprètes à la fin d'un entretien pour se faire expliquer ce qui a été mal compris elle pense que cette obligation de neutralité peut se révéler frustrante Lauryne imagine que les interprètes doivent alors être tentés de prendre des initiatives pour mieux faire passer les messages pour rendre une notion plus accessible etc

Lauryne estime que dans ces situations le respect de la neutralité est pénible pour tous

« Ça doit être frustrant à la fois pour l'interprète d'être obligé de suivre la déontologie et ça doit être frustrant aussi pour la personne sourde de rester avec un sentiment de d'incompris »

□

William S pense lui aussi que la neutralité de l'interprète peut parfois poser problème pour certains sourds Selon lui l'interprète est approprié pour les sourds appartenant à l'élite mais l'interface de communication convient mieux pour les sourds de « bas niveau » Dans un premier temps ces derniers vont prendre l'interprète pour leur interlocuteur et dans un second temps la neutralité de l'interprète ne va pas plaire à cette catégorie d'usagers S'ils souhaitent être aidés et informés par un tiers ils feront selon lui davantage appel à un interface de communication qu'à un interprète

□

Pour David E la neutralité est un élément essentiel du travail de l'interprète Par ailleurs il est exigeant quant au caractère professionnel de ce dernier et tient absolument à ne pas faire appel à n'importe qui membres de la famille ou autre personne maîtrisant la langue des signes pour remplir cette tâche En effet les expériences avec des non professionnels se sont

_____ □

« L'interface de communication a une fonction imaginée par l'Association Nationale des Parents d'Enfants Déficieux Auditifs Il est chargé d'accompagner les sourds dans leurs démarches de recherche d'emploi en utilisant n'importe quel moyen de communication Les interfaces ne sont pas soumises au code déontologique des interprètes »

souvent montrées désastreuses

Qu'il s'agisse de sourds ou d'étrangers leur parole n'était alors plus prise en compte

« Par exemple à l'hôpital y'avait une dame turque qui travaillait au bureau des entrées et qui venait faire l'interprète. Elle venait interpréter quand on avait affaire à des Turcs qui parlent mal le français. Alors elle interprétait... pas trop mal au niveau... elle maîtrisait bien le français y'avait pas de problèmes... Mais... elle intervenait sans... enfin dans le fond de la conversation quoi. Ou alors y'a des gens des familles qui s'imposent comme interprètes et puis... c'est eux qui répondent à la place des parents. Et puis bon y'a des sujets qu'on peut pas border du coup »

Ainsi pour David les interventions des interprètes doivent se cantonner à la forme du discours mais jamais se faire sur le fond

□

Néanmoins dans le même temps David voudrait pouvoir compter sur leur concours lors de situations délicates... Ainsi il souhaiterait une participation plus active de leur part lorsqu'il s'agit de repérer un malentendu. En effet il note que très souvent les sourds semblent ne pas comprendre exactement les mêmes choses que les entendants et il voudrait alors pouvoir demander à l'interprète de confirmer cette impression de quiproquo.

Il remarque par ailleurs qu'il vaut mieux éviter les honnêtetés et l'implicite qui ne passent pas bien à la traduction. Il ne met pas particulièrement ce problème sur le compte de la traduction mais à encore David estime que les interprètes ont leur rôle à jouer dans la mesure où ils perçoivent ce que les entendants ne voient pas.

« Ben il peut alerter oui oui. J'pense qu'il peut alerter si il sent... Bon les interprètes ils connaissent quand même bien le... comment dire... la surdité la façon de penser des sourds... J'pense que s'ils maîtrisent la langue des signes c'est... bon J'pense qu'ils peuvent jouer un rôle de... d'alerter quoi »

□

– La neutralité est forcément relative

□

Karine. Elle met l'accent sur un paradoxe si l'interprète doit être considéré comme un outil il est avant tout un être humain. Elle estime donc que sa neutralité ne peut être que relative d'autant plus que la langue des signes est particulièrement expressive.

« Alors la question de la neutralité je pense qu'en langue des signes elle est encore plus forte que dans une autre langue puisque le corps est impliqué qu'il y a des mimiques etc. Je trouve que y'a des interprètes qui effectivement sont pas... ils ont une sorte d'excès quoi »

par rapport à ce qu'ils transmettent et... Une nonchalance va être traduite par vraiment un désintérêt complet exagéré. Enfin voilà. Y'a des moments où je sens un décalage... maintenant effectivement c'est parce que c'est un être humain qu'on a en face de soi... »

□

- La fidélité

□

A l'occasion d'une anecdote Karine évoque la fidélité au message. Elle a été fascinée par une séquence d'interprétation observée lors d'une conférence à laquelle j'ai moi-même été présente. Le thème en était la philosophie et une jeune fille sourde du public est montée sur l'estrade pour raconter en langue des signes le mythe de la caverne de PLATON. A un moment l'interprète en fonction a perdu pied et c'est le conférencier qui même interprète qui a repris le micro pour interpréter le discours de la jeune fille.

Karine observe que la traduction était à la fois très éloignée du point de vue de la forme et très juste du point de vue du fond. Elle attribue « ce très joli moment de traduction » aux propres connaissances qu'a l'interprète de cette discipline et de ce mythe.

« Et moi ça m'a vachement intéressée ce moment là. Parce que je trouve que la langue des signes utilisée était très belle que c'était vraiment... très très adapté au thème. Hein qui était évoqué. Le thème des apparences du monde vrai etc. Qu'elle était très très juste dans sa façon de le signer très claire. Tout en restant très concrète. Voilà. Et que lui dans son vocabulaire le vocabulaire qu'il utilisait il était aussi très très juste au niveau du français mais qu'il était très éloigné... Enfin... Tu te souviens de ce moment là ? »

□ **Oui oui** □

« Très très éloigné vraiment à distance... C'était pas « un signe - un mot » quoi. loin de là... Par contre le contenu était exactement le même quoi. »

□

- Le secret professionnel

□

Toujours à propos de la déontologie Lauryne S explique pourquoi elle ne fait jamais appel à un interprète dans le cadre de sa vie privée. Bien qu'elle s'en défende c'est en partie lié au secret professionnel.

« Bon d'une part j'estime que les gens que je rencontre sur le plan personnel ont à faire l'effort pour s'adapter à moi... je trouve. J'en fais assez moi. Des efforts ils peuvent en faire aussi. Et puis d'autre part aussi. Y'a peut être ce problème de secret professionnel justement... Bon même si je fais confiance aux interprètes c'est pas ça le problème. Même »

si je fais confiance aux interprètes je sais bien que la communauté des sourds c'est... c'est un tout petit monde. C'est très réduit tout le monde se connaît bon.

□
□

□ □ Relations entre l'interprète et les usagers

□

Lauryne, William, Karine et David abordent tous les quatre ce qu'induisent les relations entre les interprètes et les usagers.

□

- Le statut des sourds et celui des interprètes sont liés

□

Lauryne observe une amélioration du statut des sourds au sein de l'institution dans laquelle elle travaille. Depuis peu par exemple les réunions sont reportées si aucun interprète n'est libre... Dans le même temps elle évoque le statut des interprètes. Dans le passé lorsque les interprètes devaient faire respecter leurs conditions de travail ne pas traduire seul plus de deux heures travailler en binôme le cas échéant avoir des pauses... ils étaient suspectés de faire preuve de mauvaise volonté. Il en allait de même pour les sourds qui disaient ne pas pouvoir participer aux réunions sans interprète.

« Bon j'ai pas un bouton comme ça que je tourne pour entendre d'un seul coup. Si y'a pas d'interprète bon qu'est ce que vous voulez que je dise y'a pas d'interprète je peux pas suivre la réunion. Alors bon les gens ont continué. « Qu'est ce qu'on fait ? On peut pas reporter on n'a pas le temps... » Donc je finissais par dire. « Bon ben je me retire à ce moment là je peux pas assister à une réunion si y'a pas d'interprète. »

« C'est vrai que souvent ça a été interprété dans un autre sens comme de la mauvaise volonté y'a des gentils sourds qui font des efforts qui restent même... parce qu'on dit « mais alors faut faire des efforts on va articuler on va... » Bon oui une minute même cinq minutes et puis après ça part dans tous les sens bon... on sait comment ça se passe quand y'a pas d'interprète même quand il y'en a d'ailleurs... »

□

David évoque dans le même sens en faisant remarquer que les sourds sont souvent très minoritaires lors des réunions institutionnelles. Cela expliquerait en partie pourquoi leur présence peut si facilement être oubliée et pourquoi les participants ne fournissent pas toujours les efforts nécessaires pour permettre à l'interprète de bien faire son travail. C'est arrivé de participer à des réunions dans lesquelles les sourds étaient presque aussi nombreux que les entendants. Il remarque alors que tout le monde est plus discipliné.

- Les interprètes sont responsables de l'image qu'ils donnent de ceux qu'ils traduisent

Lauryne est très sensible à l'image qu'elle peut donner de ce qui paraît bien légitime. Elle pense que les interprètes ont également une part de responsabilité à ce sujet et qu'ils devraient avoir des connaissances solides. Elle même estime avoir un bon niveau de culture générale mais il est arrivé que des interprètes fassent des erreurs de traduction par incompréhension des propos échangés et c'est elle qui s'est alors trouvée dans une situation embarrassante.

« Le problème c'est que si on dit qu'on a pas bien compris ou si on répond à un autre niveau ou à côté on va penser que c'est moi c'est moi c'est mes propres capacités qui sont remises en question. Mais... ça va pas du tout ça iries »

« Une fois dans une réunion une personne utilise le mot « triptyque » et je pense que l'interprète ne connaissait pas »

« Donc l'interprète m'épelle... mais y'avait une faute dans « triptyque » donc moi... moue d'incompréhension. Et je le fais... la moue. Et la personne qui parlait me regarde et me dit : « Vous n'avez pas compris ? » Ben moi... « Non vous parlez de quoi ? » Alors la personne me dit : « Madame D... » Donc moi pas l'interprète... Madame D... je parle des triptyques vous savez... Alors il prend le document il me dit : « Alors un triptyque c'est quelque chose qui s'ouvre comme ça et comme ça » Donc je dis : « Oui un triptyque... Ça va je sais ce que c'est un triptyque » Bon j'ai pas voulu dire... « C'est l'interprète qui n'avait pas compris » Mais le problème c'est que c'était ça en fait... iries. Et ça veut dire... pour lui c'est moi qui savais pas alors que si en fait je savais ce que ça voulait dire »

William S quant à lui déplore le manque d'interprètes spécialisés dans certains domaines. Lorsqu'il suit une formation d'informatique et que l'interprète en service n'a pas de connaissances dans ce domaine il doit fournir de gros efforts pour « raccrocher les wagons ». En informatique William observe que beaucoup d'interprètes sont bloqués par le vocabulaire. Il préconise une meilleure préparation de la part des interprètes se penchant sur la question bien avant les interventions. Il rencontre au préalable afin d'avoir des informations sur le thème abordé le vocabulaire etc. Dans la pratique William préfère dans la mesure du possible faire appel à une interprète qui a ce type de connaissances.

« - Par exemple moi pour l'informatique je préfère faire appel à X. Bon c'est vrai qu'on peut faire des efforts mais par exemple si l'interprète me transmet un message sans même avoir compris le discours ce sera très flou pour moi. Alors qu'avec X par exemple »

elle-même comprend très facilement ce discours. Ce qu'elle me transmet c'est alors beaucoup plus fin... dans la traduction»

□

- Difficultés à s'exprimer librement devant un interprète connu

□

Même si elle pense que les usagers font globalement confiance aux interprètes, Karine note cependant que d'éventuelles incompatibilités entre les interprètes et d'autres professionnels de l'institution peuvent gêner les échanges en réunion. Karine me rapporte qu'une des professionnelles entendantes ne se sent pas à l'aise pour aborder tous les sujets devant une des interprètes de l'institution. Alors que je la questionne sur cette gêne ressentie par certains, Karine aborde la façon dont sont perçus les interprètes dans cette institution.

«**Quand l'interprète est là normalement, il se contente de traduire, donc pourquoi est-ce qu'elle aurait... du mal à... Y'a des choses qu'elle dirait pas...?**»

«**En fait effectivement pour revenir à la question de tout à l'heure... mais ça reste une question de personnes. C'est à dire que je pense que les interprètes ils sont perçus... dans le cadre de l'institution... ils sont perçus comme... des militants. Des militants pour la langue des signes et comme forcément copains avec les professionnels sourds. Et comme... ben dans les institutions d'enfants sourds c'est pas très simple forcément pour les professionnels entendants d'être en relation avec les sourds et inversement... Du coup peut-être les interprètes lui du coup les interprètes sont pris un peu à dedans...**»

□

□

□ Une tierce personne dans la relation

□

Dans une interaction la présence d'un tiers n'est pas sans incidences sur la communication et sur le contenu des informations échangées...

□

- L'interprète est gênant lors de situations qui touchent à l'intimité

□

Lauryne s'affirme ainsi que même si c'est inévitable la présence d'une tierce personne dans son bureau lors d'entretiens duels avec des entendants empêche parfois les gens de s'exprimer naturellement. Elle ne se sent retenue par le fait qu'elle n'est pas seule avec eux.

□

J'interroge également William sur d'éventuelles contraintes dues à la présence d'une tierce personne dans les échanges. Je lui demande par exemple s'il trouve gênant que le message

ne passe pas directement. Selon lui, il n'y a pas de contraintes particulières à cela. Il n'y a que certaines situations bien précises qui rendent la présence de l'interprète embarrassante.

« Bon c'est vrai qu'il y a un point qui me qui me gêne c'est quand par exemple je vais passer une visite médicale... et que je fais appel à un interprète c'est vrai qu'en général les interprètes sont des femmes et moi je suis un homme. J'irais je préférerais dans ces cas là avoir un interprète homme. »

Quant à Karine, une partie de son travail consiste à recevoir des jeunes sourds dans son bureau. Pour la plupart, ils s'expriment en langue des signes. Elle estime alors que si elle n'était pas en mesure de les recevoir dans leur langue, cela serait compliqué d'avoir recours aux interprètes.

« Combien de jeunes viennent et me disent : « Ah enfin ! Y'a une psy qui signe. Parce qu'avec l'interprète moi j'aurais pas dit... ça me gêne... » Bon ça libère la parole hein...
.. Moi je vois pas bien dans une relation psy quelle qu'elle soit c'est à dire psychiatrique ou thérapeutique ou en psychologie clinique moi j'vois pas bien... enfin ça induit nécessairement sur la relation. Déjà parce que c'est triangulaire et que ça rappelle... enfin j'veux dire c'est tout simple. En psycho tu proposes à la personne de régresser de parler de son histoire de revenir à son enfance et c. Le fait qu'il y ait trois personnes dans la pièce c'est Papa Maman l'enfant... Enfin c'est automatique c'est symbolique... on se rattache tous à ça hein.
.. Et puis après au moment de l'adolescence qu'est ce qu'on va aller dire... » « Est ce que c'est normal que j'ai des érections le matin madame ? » quand il y a un interprète. »

- Un message « transformé »

Karine et Lauryne abordent toutes les deux une autre conséquence dommageable et liée à la médiation du discours par un interprète : le contenu du message est nécessairement altéré. Pour Karine, l'idéal est toujours de pouvoir se passer de l'interprète, la solution la meilleure étant celle où tout le monde maîtrise la même langue avec la même aisance pour communiquer directement.

« C'est toujours plus intéressant d'avoir le message directement de la bouche ou de la main de quelqu'un plutôt que de passer... voilà par une traduction qui forcément... amène d'autres éléments... Ce n'est pas le propos pur et dur que l'autre t'a donné. »

Lauryne déplore d'autant plus cette inévitable transformation du discours source qu'elle ressent parfois le besoin d'en connaître les termes exacts. Par rapport à d'autres sourds elle a la particularité d'être devenue sourde à l'âge adulte. Elle est donc ce qu'on appelle une bilingue équilibrée. Si elle n'entend pas et qu'elle a besoin d'une traduction en LSF pour avoir accès au discours d'autrui, c'est bien en langue française qu'elle pense et qu'elle s'exprime de préférence. Elle peut ainsi choisir le terme exact dont elle a besoin. C'est pourquoi elle attend également de l'interprète qu'il puisse préciser le mot qu'il vient de lui traduire en langue des signes.

« Parfois, c'est important pour moi de savoir ce que j'entends et que j'ai choisi comme mot parce que... moi, j'aime bien la langue française personnellement... Donc, j'attache beaucoup d'importance au choix des mots. Moi-même, justement, quand je parle, je choisis UN mot. Je choisis pas forcément un autre mot qui veut dire un synonyme ou... C'est pas par hasard que j'ai choisi ce mot, à quoi... Pour moi, ça a énormément d'importance, ça. »

- L'intention même du locuteur peut être altérée

Lauryne constate encore un autre risque lié au fait que les messages ne passent pas directement entre les locuteurs. Notamment dans les situations pédagogiques ou hiérarchiques entre les élèves et leurs professeurs ou leur directeur, lorsqu'il s'agit de réprimander ces jeunes sourds, les interlocuteurs qui se font traduire se déconnectent du même coup d'une relation d'autorité directe.

« Bon même si l'interprète est fidèle au message, c'est à dire bon... ferme, c'est pas... L'élève, il regarde l'interprète, forcément... pas le directeur ou la personne qui lui parle, donc ça, c'est gênant parce que ça parasite la relation. C'est inévitable, mais ça parasite la relation. »

Des contraintes spécifiques

Utiliser un interprète est contraignant à bien des égards. Les deux entendants mettent l'accent sur la vigilance qu'il faut avoir en réunion pour respecter et faire respecter les tours de parole sans lesquels l'interprète ne peut pas travailler convenablement. L'un des sourds est surtout agacé par les interprètes qui ne le comprennent pas tout de suite, car cela l'oblige à reprendre son discours. Selon l'autre sourd, ce qui est gênant, c'est « simplement » que l'on puisse encore avoir besoin d'interprètes au sein d'un établissement spécialisé.

- Les tours de parole en réunion

□

□ Karine ☒ rappelle ainsi la difficulté à respecter une discipline nécessaire au bon exercice de la traduction. Cependant, elle estime que cette exigence est tout à fait légitime dans la mesure où la réunion est interprétée.

« Après tu peux dire » « C'est le simple respect de l'autre que d'attendre qu'il ait fini sa phrase plutôt... que d'intervenir comme ça sur un mot qui t'a accroché » Bon après c'est pas... C'est pas problématique »

□

□ Comme je l'interroge sur ce qu'il lui a pu penser les premières fois qu'il l'a eu à travailler avec un interprète, David ☒ se souvient surtout des difficultés rencontrées lors des réunions. En effet, si parler chacun à son tour est contraignant, il faut en plus se montrer très vigilant afin que les participants sourds puissent intervenir.

« Parce que celui qui se passe souvent c'est que dans les réunions comme ça les personnes sourdes inaudible ils arrivent pas à intervenir... ils ont pas le temps parce qu'on est déjà passé à l'autre chose... le temps qu'ils aient la traduction »

□

- Interruptions de l'interprète

□

Celui gêne parfois William ☒ lorsqu'il est traduit par un interprète c'est que celui-ci ne le comprend pas notamment parce qu'il signerait trop rapidement et qu'il le coupe plusieurs fois au milieu de son discours. William estime que les interprètes devraient avoir un haut niveau de compréhension de la langue des signes pour éviter ces interruptions vécues comme pénibles. Il remarque par ailleurs que les interprètes en langue orale lorsqu'ils interviennent dans des situations de niveau conférence ne se permettent jamais de couper la parole aux intervenants. Cela peut selon lui justifier des reproches de la part des sourds.

□

- L'interprète au sein d'un établissement spécialisé

□

□ Lauryne ☒ s'h'avoue être surprise que l'on puisse encore avoir besoin d'interprète dans un établissement spécialisé pour les sourds. Selon elle, s'il est logique que tout le monde n'apprenne pas la langue des signes et que l'on doive utiliser des interprètes à l'extérieur, elle ne comprend pas en revanche que les professionnels entendants de la surdité ne soient pas capables de communiquer pleinement et directement avec les enfants et leurs collègues sourds.

« Pourquoi c'est toujours à nous d'en faire des efforts ? »

«... Quand en réunion on déplore justement cette situation là le fait d'avoir toujours besoin d'un interprète pour communiquer avec les collègues Ou quand on déplore que les élèves quand le directeur les rencontre ou le responsable de l'établissement bon on déplore le fait qu'il y ait toujours un interprète qu'il n'y ait pas de relation directe entre le directeur et l'élève Et la réponse est toujours « Ben oui mais la langue des signes c'est TRES difficile à apprendre c'est très compliqué vous vous rendez pas compte c'est très difficile à apprendre » Je le sais je le sais que c'est très difficile Mais pour un élève c'est pas difficile d'apprendre à parler en français d'apprendre à lire en français d'apprendre à bon ça de lire sur les lèvres la lecture labiale... c'est pas difficile ça Alors ben me répond toujours « Ah bah oui mais vous vous en avez besoin » Ça veut dire que moi je suis plus motivée parce que j'en ai besoin Mais eux aussi ils en ont besoin de travailler dans une école pour sourds et ils vivent grâce aux sourds parce que bon le salaire ici c'est pour quoi ? C'est parce qu'ils travaillent avec des sourds et c'est vrai que ça m'étonne toujours qu'on ait besoin d'interprètes ici »

□

L'utilisation d'un interprète reste donc toujours délicate à mettre en œuvre voire contestée Au contraire certains regrettent que son rôle soit parfois trop imité

□

□

□ □ Les limites de l'interprétation □ □

□

En dehors des réunions Karine n'a pas recours aux interprètes et c'est bien ce qui lui pose problème Il y a d'autres situations où elle aurait souhaité pouvoir y faire appel lors d'entretiens avec les familles et leur enfant sourd Ces derniers ayant rarement une langue commune la communication entre eux est généralement difficile Karine voulait donc avoir recours aux interprètes de l'institution Cependant lorsqu'elle a fait cette demande elle a eu en retour une réponse négative de la part des interprètes ce qu'elle a très mal pris au début

«... La réponse qui m'a été faite dans l'institution c'était que les enfants n'avaient pas un niveau de langue suffisant pour comprendre... l'ensemble de ce que l'interprète... interprète Et qu'en même temps il n'est pas un émetteur... il n'est pas un locuteur de signes suffisamment... construit et structuré pour être traduit de façon adaptée et correcte par l'interprète Et que donc à l'interprète il avait... à faire autre chose que son travail d'interprète qui était... ben de traduire au delà des mots et de... Voilà l'exemple

qu'on m'a donné effectivement... bon il est pertinent IIII m'arrange pas du tout mais il est pertinent II>

Bien qu'elle comprenne les arguments avancés par les interprètes elle continue à trouver dommage de ne pas pouvoir profiter de leur présence dans ses entretiens avec les familles. Elle estime en effet qu'il est de sa responsabilité d'évaluer la compréhension ou l'absence de compréhension de l'enfant et de s'adapter le cas échéant. Sans interprète les problèmes de communication entre l'enfant et ses parents ressurgissent durant le temps même de l'entretien ce que Karine trouve désastreux. Si on choisit l'oral l'enfant est encore en situation d'exclusion et si ce sont les signes qui sont privilégiés ce sont cette fois les parents qui ne comprendront pas les échanges. Elle imagine alors très bien que l'on puisse mettre en place un dispositif avec les interprètes. Si l'enfant ne comprenait pas l'interprète Karine propose de reformuler en langue des signes pour s'adapter à lui. A l'inverse si les signes de l'enfant ne sont pas compréhensibles pour l'interprète elle pourrait alors le solliciter voire le traduire.

« III Alors effectivement c'est pas de la traduction au sens propre du terme... << je reçois j'émet >> c'est faire un peu plus... enfin c'est faire autre chose que ça mais les interprètes h'étaient... he se sentent pas de le faire II> »

□

Quant à elles les interprètes ont proposé l'intervention d'un médiateur sourd en plus de leur présence qui ferait lui-même office d'interprète relais entre l'enfant et l'interprète. Cette fois c'est Karine qui n'y adhère pas à cette solution.

« III Son rôle à lui III ce serait d'être... relais linguistique de dire III << Ben voilà ce que dit l'enfant >> II D'après ce que je comprends... »

« ... Moi ça me plaît pas Ca me plaît pas parce que les professionnels sourds y'en a pas beaucoup dans les institutions et que c'est qui s'passent dans les rencontres familiales... bah ça soulève beaucoup de choses III On parle de l'histoire des parents III On parle de l'histoire de l'enfant III On parle de choses douloureuses III et ça me semble pas pertinent qu'il y ait une autre... une autre oreille III j'allais dire... Qu'il y ait un deuxième professionnel présent et... avec toute la subjectivité etc III En plus... avec tous les bonds qu'ils peuvent faire quand les parents disent que ça sert à rien d'apprendre la langue des signes III que... »

« A priori oui III quelqu'un qui est pas formé pour et qui... est pas dans le même rôle ni... du tien ou de celui de l'interprète... »

« Voilà III Absolument II> »

□

□

III Le point de vue des « novices »

□

Les deux seuls novices interrogés pour cette enquête sont des entendants. Il ne sera donc pas possible dans cette partie de comparer leur point de vue avec celui des sourds...

Comme précédemment je vais tout d'abord faire le portrait de ces usagers occasionnels d'interprètes et présenter ensuite leurs réflexions sur ces professionnels.

□

□

□ Portraits

□

- Angéla l'entendante

□

Rencontrée lors de mes stages Angéla est enseignante dans une faculté

C'est dans le cadre de séances hebdomadaires de deux heures de Travaux Dirigés que ce professeur a recours aux services d'interprètes professionnels puisqu'elle compte trois élèves sourdes dans son cours. Cette expérience est pour elle toute récente car ces TD n'ont débuté qu'au second trimestre de l'année universitaire.

□

Voilà comment Angéla définit le rôle de l'interprète : « C'est un médiateur entre mon discours et... le [ce] qu'il doit faire passer en fait aux gens [ce] qu'ils doivent recevoir ». Ce métier d'interprète étant méconnu pour elle Angéla oscille entre deux discours. Elle le définira tantôt comme celui d'un interprète de langues tantôt comme celui d'un interprète pour sourds.

□

- Romain l'entendant

□

Lors de mes stages j'ai rencontré Romain responsable de hauts fonctionnaires ministériels à l'échelle internationale.

Avec mon tuteur nous nous étions rendus dans son administration pour interpréter une réunion de sensibilisation à la surdité. Une personne sourde venant d'être embauchée dans ce service le responsable d'une structure qui organise ce genre d'information a donc été sollicité pour intervenir lors de cette réunion. Ce responsable est lui-même sourd.

C'est à cette seule occasion que Romain a pu côtoyer des sourds et des interprètes français. LBSF. En revanche dans le cadre de son travail et de ses voyages à l'étranger il est régulièrement amené à faire appel à des interprètes français ou langue étrangère.

□ Bien qu'il semble perplexé quant à la possibilité d'interpréter en langue des signes lorsque je lui demande de me définir le travail de l'interprète français LSF il apparaît que ses attentes sont les mêmes que pour tous les interprètes

Il évoque même une déontologie rigoureuse

□
□

□ □ Conception de la surdité et perception de l'interprète

□

Les deux enquêtés percevant les sourds avant tout comme des personnes handicapées imaginent que le rôle d'un interprète consiste avant tout à leur porter assistance

□

□ Au début de l'entretien avec Romain je réalise rapidement qu'il y a confusion il a pris l'intervenant sourd pour l'interprète et vice versa. Cela s'explique en partie par deux raisons. Romain est arrivé en retard et n'a donc pas assisté aux présentations du début de la réunion. De plus l'interprétation a été partagée entre mon tuteur et moi. Lui interprétait uniquement vers le français tandis que je prenais en charge les interprétations vers la langue des signes

Romain s'imagine donc que l'interprète est l'intervenant sourd « Si j'ai bien compris la personne qui parlait n'avait qu'un handicap auditif mais pas un handicap de parole ? » et que le « vrai » intervenant sourd traduit les échanges en langue des signes... Au premier abord puisque je ne comprends pas de qui il parle il me décrit justement cet « interprète »

« ... Te parle bien de la personne en face ? Qui faisait le rôle de l'interprète ? »

« Qui était à côté de moi ? »

« Non Non en face de... en face »

« Et ben c'est l'inverse en fait ? » Rires Non non le... Monsieur B qui signait c'est le l'intervenant en fait de la réunion... »

« Qui signait... ? »

« Qui pratiquait la langue des signes ? pardon... Qui s'exprimait en langue des signes et à côté de moi c'était l'interprète »

« Ah Donc c'est c'est... La preuve je n'ai pas bien compris Donc à côté de vous c'était l'interprète ? »

« L'interprète oui Mon tuteur puisque... »

« Mais cet interprète est sourd ou pas ? »

« Pas du tout »

« Pas du tout... » »

□

Plus tard dans l'entretien Romainaborde les précautions qu'il est nécessaire de prendre lors d'une traduction simultanée. Il m'explique la difficulté que peuvent avoir les interprètes qu'il côtoie lorsque les locuteurs parlent rapidement. En prenant pour exemple la réunion de sensibilisation à la surdité Romain montre encore qu'il n'a pas tout à fait saisi qui traduisait qui puisqu'il me confie être étonné d'avoir vu «l'interprète» arriver à traduire alors que «l'intervenant» parlait assez vite.

«Et qui est ce qui parlait vite?»

«Moment de réflexion. Ben relativement vite. Il parlait... disons... celui qui était à votre droite parlait sans se gêner... comme... Alors que d'autres fois quand on sait qu'on a un interprète on prend le temps d'arrêter on fait des séquences etc»

«Oui mais en fait c'est celui qui était à ma droite qui traduisait...»

□

□ A chaque fois que je l'interroge sur l'interprète français LSF il se réfère à la réunion et c'est bien normal. Mais il assimile encore le rôle de l'interprète à l'information sur la surdité dont il a été question ce jour là. Quand je lui demande ce qu'il attendait de l'intervention d'un interprète il me répond au sujet de l'objet de la réunion.

«On attendait... disons le minimum d'informations que l'on doit donner à une personne qui va côtoyer des personnes à handicap. C'est banal ce que je dis à mais c'est... C'est normal si on avait un non voyant qui arrivait je pense que... ceux qui vont le côtoyer... sauf s'ils en ont rencontré... auraient besoin d'être un petit peu informé. Ben comment on fait?»

«Et vous savez qu'un interprète serait présent?»

«Je crois qu'on nous l'a dit... Je crois qu'on nous l'a dit qu'il y aurait un interprète... Mais de toute façon nous nous attendions à ce qu'il y aurait quelqu'un qui... pourrait parler disons du handicap et de comment le gérer.»

□

□

□ Impressions sur la langue des signes

□

Angéla et Romain ont du mal à considérer la langue des signes comme une autre langue.

□

- La LSF peut elle traduire un débit «rapide»?

□

Angéla s'imagine que la langue des signes est «lente» parce qu'elle observe un décalage entre son discours et l'interprétation. Elle se force donc à ralentir son débit pourtant normal.

Ce qui est paradoxal c'est qu'elle comprend par ailleurs très bien pourquoi l'interprète attend avant de commencer à traduire

« Mais vous pensez que c'est beaucoup plus lent... la langue des signes ? »

« Oui ah oui oui J'avais terminé ma phrase qu'il était encore à... même s'il me disait

« Vous pouvez continuer » Mais bon voyait bien... Donc si vous voulez j'essaie aussi qu'il n'y ait pas trop de décalage qu'il ne l'écoute pas après mon discours »

« Et vous pensez que l'interprète commence à traduire à quel moment ? »

« Bah quand il a la compréhension... de ce que je veux dire. Ce qui est tout à fait normal. Il fait pas du mot à mot. Enfin me semble-t-il »

□

- La LISF peut-elle seulement tout traduire ?

□

Alors que je questionne Romain sur les similitudes ou les différences qu'il perçoit entre les interprètes dont il a l'habitude et celui qu'il vient de découvrir en réunion il me fait part de ses doutes quant au fait que la langue des signes puisse tout traduire. Si Romain pense qu'il est possible de traduire un discours concret en revanche il en doute pour tout ce qui concerne l'abstrait et les domaines spécialisés. Il désigne un rapport de missions techniques devant lui

« Ou alors... ma conclusion était la suivante c'est que bon en l'arrivée peut être en langue des signes... c'est l'image que je donne... d'une langue d'un message avec des pointillés et que la personne aussi doit faire le lien entre tout ce qu'elle a compris ce qui complique l'exercice... Moi j'en l'arrive un peu à cette idée que la manière dont vous communiquez par le langage des signes est un peu une langue... non intégralement traduite. Alors que si on traduit de l'anglais en français tout est traduit »

□

Romain montre par ailleurs de bonnes connaissances en linguistique et conçoit par exemple parfaitement ce que met en jeu la traduction d'une langue à une autre. Malgré ses doutes quant à la LISF il avoue avoir été surpris de constater lors de la dernière réunion que tout semblait bien être traduit

« Vous pensez que mardi où... finalement c'était... une langue de tous les jours... ? »

« Y'a des passages où justement ce n'était plus tout à fait la langue de tous les jours et j'ai été très attentif à ces passages à... Et j'ai vu que la traduction continuait bon. Mais néanmoins je me suis dit « Est-ce que dans le langage des signes il y a un espèce de raccourci ou... Oui un raccourci à venir aux éléments essentiels du message » »

«... Quitte peut-être à l'appauvrir une nuance de temps en temps... et l'esprit après faisant la différence... Je ne sais pas mais je suis un peu perplexe de voir la difficulté qu'un interprète peut avoir... pour entrer dans des champs de traduction qui sont... qui s'éloignent petit à petit de... de choses concrètes. Quand on rentre dans l'abstraction ça me paraît... assez mystérieux même... magique...»

□
□

□ □ La déontologie □ □

□

Les visions d'Angéla et de Romain quant à la déontologie suivie par l'interprète diffèrent quelque peu. Elle n'attend de lui qu'une neutralité relative alors que lui parle d'une déontologie identique à celle qui concerne tous les professionnels amenés à connaître l'intimité des gens.

□

• Une neutralité souple

□

Angélaaborde la neutralité pour dire que l'interprète ne doit pas dans ses rapports avec les sourds se substituer à l'éducateur et «Intervenir au niveau psychologique».

«... C'est à dire qu'il n'a pas à porter de jugements de valeur. Il se contente de faire la courroie de transmission. Pour moi c'est ça. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'a pas de rapports agréables avec les gens avec qui il travaille. Mais il est pas à leur faire de la thérapie c'est ça que j'veux dire.»

Cependant l'enseignante n'est pas opposée à ce que l'interprète puisse intervenir sur le contenu du message et réponde par exemple directement à une question posée par les élèves.

«... Ça me gêne pas butre mesure... s'il a les compétences pour répondre. Parce que... elle a posé une question directement à l'interprète et l'interprète à répondu en me regardant sans... Et en se marrant donc... Bon qu'est ce qu'ils se sont dit? Je ne sais pas puisque je ne comprends pas ce langage. Mais visiblement ça les a fait rire tous les deux donc ça ne devait pas être bien méchant. Donc... hon j'trouve ça... Si vous voulez... il a compris le cours comme ça et peut-être que lui pour certains trucs il peut mieux l'expliquer que moi.»

□

• Une déontologie rigoureuse

□

Romain quant à lui considère que l'interprète français LSF doit être aussi rigoureux que tous les interprètes ou les médecins. «Pas plus ni moins». Ilaborde ainsi es trois points de la déontologie.

«Oui je pense que l'interprète... comme dans d'autres professions n'a pas à intervenir sur le fond des choses de modifier les propos d'interpréter de... enfin d'essayer de trouver lui-même l'explication... s'il n'est pas sûr il faut qu'il redemande»

«Je crois que ce n'est pas d'une nature... particulière Ça conduit à savoir et ça s'arrête là. Ça fait partie de l'éthique professionnelle de l'interprète comme il y a l'éthique professionnelle du médecin y a l'éthique professionnelle du professeur qui va pas raconter les malheurs d'une de ses élèves aux parents d'un autre. C'est quelque chose qui est partagé par beaucoup beaucoup d'activités professionnelles...mon avis»

Des contraintes spécifiques

Les deux interviewés sont d'accord pour dire que la présence d'un interprète implique d'être précis dans son discours mais aussi qu'elle incite à réfléchir sur ce que l'on fait

Rendre son discours accessible

Angéla déclare que le fait d'utiliser des interprètes durant ses cours l'a amenée à repenser toute sa pédagogie. Voilà justement un cours qui porte sur un domaine spécifique et qui nécessite des connaissances particulières. Angéla prend donc le soin de vulgariser son cours et de ralentir le rythme dans un premier temps pour faciliter la tâche des interprètes... pour réaliser ensuite que tous les étudiants en profitent

«Contrairement à ce qu'on croit la télévision c'est pas donné à comprendre... On voit les émissions mais la chaîne de production est très difficile à expliquer. La semaine dernière je leur ai fait... l'audimat... visiblement ils ont eu beaucoup de mal à comprendre ce que c'était qu'un D'E A un D'E A un D'E L etc. bu un D'E F c'est à dire euh ce qu'on entendait par «Durée d'Ecoute Foyer» «Durée d'Ecoute Individu» «Durée d'Ecoute Auditoire» etc. Pour... leur montrer comment on calculait l'audimat. Et en fait ils étaient complètement... même avec un exemple concret ils bnt eu du mal à comprendre...»

«Vous parlez de l'ensemble des élèves?»

«Tous»

Lorsque l'interprète pose des questions elle réalise en effet que les autres étudiants ne comprennent pas tout hon plus

«Il m'a posé une question un di dernier parce qu'il n'avait pas compris pourquoi... la Durée d'Ecoute Auditoire était en pourcentages et pas celle en Individu... Donc il a fallu que je lui

explique bien... et je me suis rendue compte que l'ensemble des étudiants n'avait pas compris Et c'est lui le traducteur qui avait osé le dire Les autres pff Elle mime la bouche cousue

□

Romain lui a pleinement conscience des difficultés qui se posent à l'interprète dans la mesure où il a une longue expérience des interprètes en langue orale Il y a une différence très bien entre deux situations d'interprétation éloignées Interpréter dans une simple réunion pose moins de problèmes que lorsqu'il s'agit d'aborder un domaine de spécialité Dans ce dernier cas il fait également la distinction entre l'interprète familier des sujets abordés de celui qui découvre au contraire un vocabulaire spécifique Romain conçoit très bien les difficultés que cela peut alors générer dans la traduction

« Je prends le cas où j'étais en Ukraine on avait d'abord une interprète qui travaillait au ministère de l'Agriculture... en simplifiant les choses... donc qui connaissait parfaitement les questions évoquées dans les différentes réunions Puis ensuite elle est tombée malade donc elle a été remplacée par une interprète on pourrait dire parfaite traductrice Franco Ukrainienne mais universitaire... et qui manifestement n'arrivait pas bien à traduire Parce que bon nombre de termes pour elle n'avaient pas de sens

« Traduire était un jeu extrêmement compliqué parce que... elle ne comprenait pas ce qu'elle traduisait souvent... Je je j'avais l'impression Donc dans des problèmes sanitaires d'embargo de fièvre aphteuse de toxines de choses comme ça... ça devenait très compliqué... »

□

- Une participation active de l'utilisateur

□

Dans l'organisation de son cours Angéla prend en compte la présence des élèves sourdes et de l'interprète Elle s'est rapidement rendu compte qu'il fallait s'adapter à la spécificité de la situation Les interprètes ont besoin de comprendre pour traduire

« Donc si vous voulez ça me fait repenser également mon cours En terme de rythme en terme de débit et en terme pédagogique De façon à ce que les interprètes qui sont pas forcément dans le truc... et qui ne suivent pas le cours tout le temps... puissent quand même comprendre Donc on a lieu de faire une continuité de... comme un feuilleton au niveau de mon cours je fais des épisodes c'est à dire des séries C'est à dire que la séance est bouclée sur elle-même »

□

Angéla [a] par [a] ailleurs [b] bien [c] compris [d] l'utilité [e] de [a] la [b] préparation [c] pour [d] les [e] interprètes [f] [g]

« [g] Alors [h] comme [i] toute [j] traduction [k] l'y [l] a [m] peut [n] être [o] quelques [p] faux [q] sens [r] ou [s] contre [t] sens [u] donc [v] c'est [w] pour [x] ça [y] qu'ils [z] me [aa] demandent [ab] que [ac] j'envoie [ad] les [ae] plans [af] un [ag] peu [ah] à [ai] l'avance [aj] ce [ak] que [al] j'essaie [am] de [an] faire [ao] dans [ap] la [aq] mesure [ar] de [as] mes [at] moyens... [au] » [v]

Pour [a] finir [b] elle [c] me [d] dit [e] que [f] ce [g] qui [h] est [i] le [j] plus [k] incommode [l] c'est [m] le [n] roulement [o] des [p] interprètes [q] d'un [r] cours [s] à [t] l'autre [u] [v] ils [w] ne [x] suivent [y] pas [z] le [aa] programme [ab] en [ac] entier [ad] ce [ae] qui [af] oblige [ag] l'enseignante [ah] à [ai] finir [aj] à [ak] chaque [al] cours [am] a [an] thématique [ao] abordée [ap] Voilà [aq] la [ar] contrainte [as] la [at] plus [au] gênante [av] à [aw] ses [ax] yeux [ay]

[v]

[v] A [a] la [b] fin [c] de [d] l'entretien [e] avec [f] Romain [g] je [h] lui [i] demande [j] quelles [k] sont [l] les [m] gênes [n] éventuelles [o] à [p] passer [q] par [r] une [s] tierce [t] personne [u] dans [v] la [w] communication [x] [y] [z] [aa] [ab] [ac] [ad] [ae] [af] [ag] [ah] [ai] [aj] [ak] [al] [am] [an] [ao] [ap] [aq] [ar] [as] [at] [au] [av] [aw] [ax] [ay] [az] [ba] [bb] [bc] [bd] [be] [bf] [bg] [bh] [bi] [bj] [bk] [bl] [bm] [bn] [bo] [bp] [bq] [br] [bs] [bt] [bu] [bv] [bw] [bx] [by] [bz] [ca] [cb] [cc] [cd] [ce] [cf] [cg] [ch] [ci] [cj] [ck] [cl] [cm] [cn] [co] [cp] [cq] [cr] [cs] [ct] [cu] [cv] [cw] [cx] [cy] [cz] [da] [db] [dc] [dd] [de] [df] [dg] [dh] [di] [dj] [dk] [dl] [dm] [dn] [do] [dp] [dq] [dr] [ds] [dt] [du] [dv] [dw] [dx] [dy] [dz] [ea] [eb] [ec] [ed] [ee] [ef] [eg] [eh] [ei] [ej] [ek] [el] [em] [en] [eo] [ep] [eq] [er] [es] [et] [eu] [ev] [ew] [ex] [ey] [ez] [fa] [fb] [fc] [fd] [fe] [ff] [fg] [fh] [fi] [fj] [fk] [fl] [fm] [fn] [fo] [fp] [fq] [fr] [fs] [ft] [fu] [fv] [fw] [fx] [fy] [fz] [ga] [gb] [gc] [gd] [ge] [gf] [gg] [gh] [gi] [gj] [gk] [gl] [gm] [gn] [go] [gp] [gq] [gr] [gs] [gt] [gu] [gv] [gw] [gx] [gy] [gz] [ha] [hb] [hc] [hd] [he] [hf] [hg] [hh] [hi] [hj] [hk] [hl] [hm] [hn] [ho] [hp] [hq] [hr] [hs] [ht] [hu] [hv] [hw] [hx] [hy] [hz] [ia] [ib] [ic] [id] [ie] [if] [ig] [ih] [ii] [ij] [ik] [il] [im] [in] [io] [ip] [iq] [ir] [is] [it] [iu] [iv] [iw] [ix] [iy] [iz] [ja] [jb] [jc] [jd] [je] [jf] [jg] [jh] [ji] [jj] [jk] [jl] [jm] [jn] [jo] [jp] [jq] [jr] [js] [jt] [ju] [jv] [jw] [jx] [jy] [jz] [ka] [kb] [kc] [kd] [ke] [kf] [kg] [kh] [ki] [kj] [kl] [km] [kn] [ko] [kp] [kq] [kr] [ks] [kt] [ku] [kv] [kw] [kx] [ky] [kz] [la] [lb] [lc] [ld] [le] [lf] [lg] [lh] [li] [lj] [lk] [ll] [lm] [ln] [lo] [lp] [lq] [lr] [ls] [lt] [lu] [lv] [lw] [lx] [ly] [lz] [ma] [mb] [mc] [md] [me] [mf] [mg] [mh] [mi] [mj] [mk] [ml] [mn] [mo] [mp] [mq] [mr] [ms] [mt] [mu] [mv] [mw] [mx] [my] [mz] [na] [nb] [nc] [nd] [ne] [nf] [ng] [nh] [ni] [nj] [nk] [nl] [nm] [nn] [no] [np] [nq] [nr] [ns] [nt] [nu] [nv] [nw] [nx] [ny] [nz] [oa] [ob] [oc] [od] [oe] [of] [og] [oh] [oi] [oj] [ok] [ol] [om] [on] [oo] [op] [oq] [or] [os] [ot] [ou] [ov] [ow] [ox] [oy] [oz] [pa] [pb] [pc] [pd] [pe] [pf] [pg] [ph] [pi] [pj] [pk] [pl] [pm] [pn] [po] [pp] [pq] [pr] [ps] [pt] [pu] [pv] [pw] [px] [py] [pz] [qa] [qb] [qc] [qd] [qe] [qf] [qg] [qh] [qi] [qj] [qk] [ql] [qm] [qn] [qo] [qp] [qq] [qr] [qs] [qt] [qu] [qv] [qw] [qx] [qy] [qz] [ra] [rb] [rc] [rd] [re] [rf] [rg] [rh] [ri] [rj] [rk] [rl] [rm] [rn] [ro] [rp] [rq] [rr] [rs] [rt] [ru] [rv] [rw] [rx] [ry] [rz] [sa] [sb] [sc] [sd] [se] [sf] [sg] [sh] [si] [sj] [sk] [sl] [sm] [sn] [so] [sp] [sq] [sr] [ss] [st] [su] [sv] [sw] [sx] [sy] [sz] [ta] [tb] [tc] [td] [te] [tf] [tg] [th] [ti] [tj] [tk] [tl] [tm] [tn] [to] [tp] [tq] [tr] [ts] [tt] [tu] [tv] [tw] [tx] [ty] [tz] [ua] [ub] [uc] [ud] [ue] [uf] [ug] [uh] [ui] [uj] [uk] [ul] [um] [un] [uo] [up] [uq] [ur] [us] [ut] [uu] [uv] [uw] [ux] [uy] [uz] [va] [vb] [vc] [vd] [ve] [vf] [vg] [vh] [vi] [vj] [vk] [vl] [vm] [vn] [vo] [vp] [vq] [vr] [vs] [vt] [vu] [vv] [vw] [vx] [vy] [vz] [wa] [wb] [wc] [wd] [we] [wf] [wg] [wh] [wi] [wj] [wk] [wl] [wm] [wn] [wo] [wp] [wq] [wr] [ws] [wt] [wu] [wv] [ww] [wx] [wy] [wz] [xa] [xb] [xc] [xd] [xe] [xf] [xg] [xh] [xi] [xj] [xk] [xl] [xm] [xn] [xo] [xp] [xq] [xr] [xs] [xt] [xu] [xv] [xw] [xx] [xy] [xz] [ya] [yb] [yc] [yd] [ye] [yf] [yg] [yh] [yi] [yj] [yk] [yl] [ym] [yn] [yo] [yp] [yq] [yr] [ys] [yt] [yu] [yv] [yw] [yx] [yy] [yz] [za] [zb] [zc] [zd] [ze] [zf] [zg] [zh] [zi] [zj] [zk] [zl] [zm] [zn] [zo] [zp] [zq] [zr] [zs] [zt] [zu] [zv] [zw] [zx] [zy] [zz]

« [g] En [h] général [i] mon [j] comportement [k] c'est [l] plutôt [m] d'aider [n] l'interprète [o] et [p] de [q] ne [r] pas [s] compliquer [t] la [u] situation... [v] sauf [w] s'il [x] s'agit [y] de [z] traduction [aa] d'un [ab] texte [ac] écrit [ad] [ae] Si [af] c'est [ag] à [ah] l'écrit [ai] c'est [aj] un [ak] professionnel [al] [am] [an] [ao] [ap] [aq] [ar] [as] [at] [au] [av] [aw] [ax] [ay] [az] [ba] [bb] [bc] [bd] [be] [bf] [bg] [bh] [bi] [bj] [bk] [bl] [bm] [bn] [bo] [bp] [bq] [br] [bs] [bt] [bu] [bv] [bw] [bx] [by] [bz] [ca] [cb] [cc] [cd] [ce] [cf] [cg] [ch] [ci] [cj] [ck] [cl] [cm] [cn] [co] [cp] [cq] [cr] [cs] [ct] [cu] [cv] [cw] [cx] [cy] [cz] [da] [db] [dc] [dd] [de] [df] [dg] [dh] [di] [dj] [dk] [dl] [dm] [dn] [do] [dp] [dq] [dr] [ds] [dt] [du] [dv] [dw] [dx] [dy] [dz] [ea] [eb] [ec] [ed] [ee] [ef] [eg] [eh] [ei] [ej] [ek] [el] [em] [en] [eo] [ep] [eq] [er] [es] [et] [eu] [ev] [ew] [ex] [ey] [ez] [fa] [fb] [fc] [fd] [fe] [ff] [fg] [fh] [fi] [fj] [fk] [fl] [fm] [fn] [fo] [fp] [fq] [fr] [fs] [ft] [fu] [fv] [fw] [fx] [fy] [fz] [ga] [gb] [gc] [gd] [ge] [gf] [gg] [gh] [gi] [gj] [gk] [gl] [gm] [gn] [go] [gp] [gq] [gr] [gs] [gt] [gu] [gv] [gw] [gx] [gy] [gz] [ha] [hb] [hc] [hd] [he] [hf] [hg] [hh] [hi] [hj] [hk] [hl] [hm] [hn] [ho] [hp] [hq] [hr] [hs] [ht] [hu] [hv] [hw] [hx] [hy] [hz] [ia] [ib] [ic] [id] [ie] [if] [ig] [ih] [ii] [ij] [ik] [il] [im] [in] [io] [ip] [iq] [ir] [is] [it] [iu] [iv] [iw] [ix] [iy] [iz] [ja] [jb] [jc] [jd] [je] [jf] [jg] [jh] [ji] [jj] [jk] [jl] [jm] [jn] [jo] [jp] [jq] [jr] [js] [jt] [ju] [jv] [jw] [jx] [jy] [jz] [ka] [kb] [kc] [kd] [ke] [kf] [kg] [kh] [ki] [kj] [kl] [km] [kn] [ko] [kp] [kq] [kr] [ks] [kt] [ku] [kv] [kw] [kx] [ky] [kz] [la] [lb] [lc] [ld] [le] [lf] [lg] [lh] [li] [lj] [lk] [ll] [lm] [ln] [lo] [lp] [lq] [lr] [ls] [lt] [lu] [lv] [lw] [lx] [ly] [lz] [ma] [mb] [mc] [md] [me] [mf] [mg] [mh] [mi] [mj] [mk] [ml] [mn] [mo] [mp] [mq] [mr] [ms] [mt] [mu] [mv] [mw] [mx] [my] [mz] [na] [nb] [nc] [nd] [ne] [nf] [ng] [nh] [ni] [nj] [nk] [nl] [nm] [nn] [no] [np] [nq] [nr] [ns] [nt] [nu] [nv] [nw] [nx] [ny] [nz] [oa] [ob] [oc] [od] [oe] [of] [og] [oh] [oi] [oj] [ok] [ol] [om] [on] [oo] [op] [oq] [or] [os] [ot] [ou] [ov] [ow] [ox] [oy] [oz] [pa] [pb] [pc] [pd] [pe] [pf] [pg] [ph] [pi] [pj] [pk] [pl] [pm] [pn] [po] [pp] [pq] [pr] [ps] [pt] [pu] [pv] [pw] [px] [py] [pz] [qa] [qb] [qc] [qd] [qe] [qf] [qg] [qh] [qi] [qj] [qk] [ql] [qm] [qn] [qo] [qp] [qq] [qr] [qs] [qt] [qu] [qv] [qw] [qx] [qy] [qz] [ra] [rb] [rc] [rd] [re] [rf] [rg] [rh] [ri] [rj] [rk] [rl] [rm] [rn] [ro] [rp] [rq] [rr] [rs] [rt] [ru] [rv] [rw] [rx] [ry] [rz] [sa] [sb] [sc] [sd] [se] [sf] [sg] [sh] [si] [sj] [sk] [sl] [sm] [sn] [so] [sp] [sq] [sr] [ss] [st] [su] [sv] [sw] [sx] [sy] [sz] [ta] [tb] [tc] [td] [te] [tf] [tg] [th] [ti] [tj] [tk] [tl] [tm] [tn] [to] [tp] [tq] [tr] [ts] [tt] [tu] [tv] [tw] [tx] [ty] [tz] [ua] [ub] [uc] [ud] [ue] [uf] [ug] [uh] [ui] [uj] [uk] [ul] [um] [un] [uo] [up] [uq] [ur] [us] [ut] [uu] [uv] [uw] [ux] [uy] [uz] [va] [vb] [vc] [vd] [ve] [vf] [vg] [vh] [vi] [vj] [vk] [vl] [vm] [vn] [vo] [vp] [vq] [vr] [vs] [vt] [vu] [vv] [vw] [vx] [vy] [vz] [wa] [wb] [wc] [wd] [we] [wf] [wg] [wh] [wi] [wj] [wk] [wl] [wm] [wn] [wo] [wp] [wq] [wr] [ws] [wt] [wu] [wv] [ww] [wx] [wy] [wz] [xa] [xb] [xc] [xd] [xe] [xf] [xg] [xh] [xi] [xj] [xk] [xl] [xm] [xn] [xo] [xp] [xq] [xr] [xs] [xt] [xu] [xv] [xw] [xx] [xy] [xz] [ya] [yb] [yc] [yd] [ye] [yf] [yg] [yh] [yi] [yj] [yk] [yl] [ym] [yn] [yo] [yp] [yq] [yr] [ys] [yt] [yu] [yv] [yw] [yx] [yy] [yz] [za] [zb] [zc] [zd] [ze] [zf] [zg] [zh] [zi] [zj] [zk] [zl] [zm] [zn] [zo] [zp] [zq] [zr] [zs] [zt] [zu] [zv] [zw] [zx] [zy] [zz]

[v] Et [a] concrètement [b] quand [c] vous [d] aidez [e] l'interprète [f] ça [g] consiste [h] en [i] quoi [j] ? [k]

[v] Bah [a] c'est [b] de [c] dans [d] le [e] rythme [f] dans [g] les [h] pauses [i] à [j] faire [k] dans [l] les [m] vérifications [n] que [o] le [p] message [q] précédent [r] a [s] été [t] compris... [u] un [v] peu [w] en... [x] de [y] manière [z] redondante [aa] [ab] [ac] [ad] [ae] [af] [ag] [ah] [ai] [aj] [ak] [al] [am] [an] [ao] [ap] [aq] [ar] [as] [at] [au] [av] [aw] [ax] [ay] [az] [ba] [bb] [bc] [bd] [be] [bf] [bg] [bh] [bi] [bj] [bk] [bl] [bm] [bn] [bo] [bp] [bq] [br] [bs] [bt] [bu] [bv] [bw] [bx] [by] [bz] [ca] [cb] [cc] [cd] [ce] [cf] [cg] [ch] [ci] [cj] [ck] [cl] [cm] [cn] [co] [cp] [cq] [cr] [cs] [ct] [cu] [cv] [cw] [cx] [cy] [cz] [da] [db] [dc] [dd] [de] [df] [dg] [dh] [di] [dj] [dk] [dl] [dm] [dn] [do] [dp] [dq] [dr] [ds] [dt] [du] [dv] [dw] [dx] [dy] [dz] [ea] [eb] [ec] [ed] [ee] [ef] [eg] [eh] [ei] [ej] [ek] [el] [em] [en] [eo] [ep] [eq] [er] [es] [et] [eu] [ev] [ew] [ex] [ey] [ez] [fa] [fb] [fc] [fd] [fe] [ff] [fg] [fh] [fi] [fj] [fk] [fl] [fm] [fn] [fo] [fp] [fq] [fr] [fs] [ft] [fu] [fv] [fw] [fx] [fy] [fz] [ga] [gb] [gc] [gd] [ge] [gf] [gg] [gh] [gi] [gj] [gk] [gl] [gm] [gn] [go] [gp] [gq] [gr] [gs] [gt] [gu] [gv] [gw] [gx] [gy] [gz] [ha] [hb] [hc] [hd] [he] [hf] [hg] [hh] [hi] [hj] [hk] [hl] [hm] [hn] [ho] [hp] [hq] [hr] [hs] [ht] [hu] [hv] [hw] [hx] [hy] [hz] [ia] [ib] [ic] [id] [ie] [if] [ig] [ih] [ii] [ij] [ik] [il] [im] [in] [io] [ip] [iq] [ir] [is] [it] [iu] [iv] [iw] [ix] [iy] [iz] [ja] [jb] [jc] [jd] [je] [jf] [jg] [jh] [ji] [jj] [jk] [jl] [jm] [jn] [jo] [jp] [jq] [jr] [js] [jt] [ju] [jv] [jw] [jx] [jy] [jz] [ka] [kb] [kc] [kd] [ke] [kf] [kg] [kh] [ki] [kj] [kl] [km] [kn] [ko] [kp] [kq] [kr] [ks] [kt] [ku] [kv] [kw] [kx] [ky] [kz] [la] [lb] [lc] [ld] [le] [lf] [lg] [lh] [li] [lj] [lk] [ll] [lm] [ln] [lo] [lp] [lq] [lr] [ls] [lt] [lu] [lv] [lw] [lx] [ly] [lz] [ma] [mb] [mc] [md] [me] [mf] [mg] [mh] [mi] [mj] [mk] [ml] [mn] [mo] [mp] [mq] [mr] [ms] [mt] [mu] [mv] [mw] [mx] [my] [mz] [na] [nb] [nc] [nd] [ne] [nf] [ng] [nh] [ni] [nj] [nk] [nl] [nm] [nn] [no] [np] [nq] [nr] [ns] [nt] [nu] [nv] [nw] [nx] [ny] [nz] [oa] [ob] [oc] [od] [oe] [of] [og] [oh] [oi] [oj] [ok] [ol] [om] [on] [oo] [op] [oq] [or] [os] [ot] [ou] [ov] [ow] [ox] [oy] [oz] [pa] [pb] [pc] [pd] [pe] [pf] [pg] [ph] [pi] [pj] [pk] [pl] [pm] [pn] [po] [pp] [pq] [pr] [ps] [pt] [pu] [pv] [pw] [px] [py] [pz] [qa] [qb] [qc] [qd] [qe] [qf] [qg] [qh] [qi] [qj] [qk] [ql] [qm] [qn] [qo] [qp] [qq] [qr] [qs] [qt] [qu] [qv] [qw] [qx] [qy] [qz] [ra] [rb] [rc] [rd] [re] [rf] [rg] [rh] [ri] [rj] [rk] [rl] [rm] [rn] [ro] [rp] [rq] [rr] [rs] [rt] [ru] [rv] [rw] [rx] [ry] [rz] [sa] [sb] [sc] [sd] [se] [sf] [sg] [sh] [si] [sj] [sk] [sl] [sm] [sn] [so] [sp] [sq] [sr] [ss] [st] [su] [sv] [sw] [sx] [sy] [sz] [ta] [tb] [tc] [td] [te] [tf] [tg] [th] [ti] [tj] [tk] [tl] [tm] [tn] [to] [tp] [tq] [tr] [ts] [tt] [tu] [tv] [tw] [tx] [ty] [tz] [ua] [ub] [uc] [ud] [ue] [uf] [ug] [uh] [ui] [uj] [uk] [ul] [um] [un] [uo] [up] [uq] [ur] [us] [ut] [uu] [uv] [uw] [ux] [uy] [uz] [va] [vb] [vc] [vd] [ve] [vf] [vg] [vh] [vi] [vj] [vk] [vl] [vm] [vn] [vo] [vp] [vq] [vr] [vs] [vt] [vu] [vv] [vw] [vx] [vy] [vz] [wa] [wb] [wc] [wd] [we] [wf] [wg] [wh] [wi] [wj] [wk] [wl] [wm] [wn] [wo] [wp] [wq] [wr] [ws] [wt] [wu] [wv] [ww] [wx] [wy] [wz] [xa] [xb] [xc] [xd] [xe] [xf] [xg] [xh] [xi] [xj] [xk] [xl] [xm] [xn] [xo] [xp] [xq] [xr] [xs] [xt] [xu] [xv] [xw] [xx] [xy] [xz] [ya] [yb] [yc] [yd] [ye] [yf] [yg] [yh] [yi] [yj] [yk] [yl] [ym] [yn] [yo] [yp] [yq] [yr] [ys] [yt] [yu] [yv] [yw] [yx] [yy] [yz] [za] [zb] [zc] [zd] [ze] [zf] [zg] [zh] [zi] [zj] [zk] [zl] [zm] [zn] [zo] [zp] [zq] [zr] [zs] [zt] [zu] [zv] [zw] [zx] [zy] [zz]

Sans [a] quoi [b] il [c] réalise [d] que [e] les [f] interlocuteurs [g] peuvent [h] se [i] quitter [j] sur [k] des [l] malentendus [m]

[v]

[v]

[v]

IV Incidences de ces réflexions sur l'interprétation

□

Nous venons de voir comment les interprètes sont perçus par les uns ou les autres. Cela correspond-il à la façon dont ils travaillent ? Certains points abordés ne posent-ils pas réellement problème dans la pratique de ces professionnels ?

□

□

□ L'interprète et l'interlocuteur

□

Apparemment il arrive fréquemment que les usagers « hovices » prennent l'interprète pour l'interlocuteur. Lorsque cela arrive, ce serait une erreur de ne pas reprendre les choses car l'intervention de l'interprète consiste justement à permettre un dialogue aussi direct que possible entre les sourds et les entendants. Dans la mesure du possible, l'interprète doit même se faire oublier... En effet, comme le dit David, « parler du sourd ou de l'entendant avec l'interprète est une chose très différente que s'adresser directement à lui quand l'interprète est « transparent » et davantage considéré comme un « butil » de transmission des messages »

□

Dans le cas de Romain, il a carrément confondu l'intervenant sourd avec l'interprète. C'est ici en partie un échec pour cette intervention, symboliquement et idéologiquement, il était important que cette sensibilisation à la surdité soit faite par un sourd lui-même, signant de surcroît. Ce dernier est responsable d'un service dont la mission principale consiste à promouvoir l'accès des sourds à tous les domaines de la vie et à valoriser leur image auprès des entendants... Or, il a été pris pour l'interprète qui bien sûr parle comme vous et moi. Bien que j'ai précisé deux fois à Romain que ce responsable est bel et bien sourd et signant, il n'est pas arrivé pas à entendre que la réunion à laquelle il a assisté a pu être menée par celui-ci. Si la résistance est si grande, c'est probablement que cette image de sourd autonome et responsable n'est pas encore prête à se répandre.

□

□ Lauryne évoque les sourds qui confondent l'intervention du locuteur entendant et la prestation de l'interprète. Ils le soupçonnent parfois d'être incompetent lorsque l'entendant n'a pas été clair ou dans certains cas n'a pas su s'adapter. Cependant, l'interprète n'est pas censé réexpliquer ce qui n'a pas été compris et il ne peut pas non plus signer moins vite que le débit adopté par les différents locuteurs.

Comme le dit Lauryne, certains sourds en attendent parfois « trop »...

□

□ □ Interprète pour sourds □ □

□

Lorsque l'interprète est perçu ainsi cela ne correspond pas hon plus à la façon dont lui se représente généralement son travail. Interprète avant tout il permet à la communication de s'instaurer entre ceux qui ne parlent pas la même langue.

S'il est considéré comme « l'interprète pour sourds » c'est que les sourds ne sont pas perçus comme des interlocuteurs à part entière et que lui même n'est pas perçu comme un professionnel travaillant entre deux langues mais comme une assistance pour les handicapés auditifs.

□

Dans d'autres cas l'interprète est parfois ressenti comme un militant pour la langue des signes. Comme évoque Karine E les professionnels entendants d'une institution peuvent alors imaginer que l'interprète est davantage du côté des sourds que des entendants et faire systématiquement l'assimilation suivante : les interprètes et les sourds ont forcément des atomes crochus. Karine quant à elle observe effectivement que les sourds et les interprètes de son institution mangent ensemble à la cantine par exemple mais elle estime par ailleurs qu'il ne faut pas faire une telle caricature. Elle pense que c'est la pratique d'une langue commune qui participe essentiellement à la création de ces affinités.

Pour ma part je ne pense pas qu'il faille nier le fait que les interprètes sont généralement pour le moins sensibles à la reconnaissance de la langue des signes et à la promotion du statut des sourds dans notre société. Cependant l'argument défendu par Karine est intéressant. Il est fort probable en effet que si tout le monde pratiquait avec aisance la langue des signes dans les institutions les sourds seraient amenés à y côtoyer d'autres professionnels que les interprètes... Ces derniers n'y seraient peut-être même plus nécessaires.

□

□

□ □ La neutralité un problème □ □

□

Les deux usagers sourds estiment que l'interprète professionnel convient parfaitement à « l'élite sourde » mais que sa neutralité pose problème avec les « sourds de base ».

Lorsqu'un sourd a des problèmes d'autonomie de maîtrise de la LSF de connaissances lacunaires... il ne devrait peut-être pas se présenter seul devant son interlocuteur entendant. Parce que l'interprète est présent tout le monde s' imagine que c'est lui qui va servir de médiateur et pallier ainsi tous les problèmes. Mais c'est une idée fautive. L'interprète ne se substitue en aucun cas aux tierces personnes : éducateurs assistants sociales... dont bénéficient les

entendants qui ont les mêmes carences De plus il n'est aucunement formé pour faire de l'accompagnement social...

Or en l'absence d'intermédiaire il y a le risque dans certains cas de devoir intervenir ou d'être amené à faire certaines adaptations qui ne font pourtant pas partie de ses missions

Par ailleurs nous avons vu que David attendait de l'interprète qu'il intervienne pour lever d'éventuels malentendus Dans certains cas cette attente me paraît assez justifiée En tant que locuteur de la langue des signes et familier de la communauté sourde l'interprète peut effectivement percevoir ce que l'entendant non signant ne pourra jamais appréhender aussi finement l'implicite les éléments non verbaux du discours les particularités liées à une langue gestuelle etc Il me semble alors que le fait d'alerter l'entendant n'est pas forcément contraire à la neutralité quand cela concerne la forme et la compréhension du discours

Par exemple n'est-il pas opportun de signaler à l'entendant qu'une personne sourde n'est pas en train de s'énerver comme il le pense si elle est en réalité en train de « montrer » par une prise de rôle le comportement d'une tierce personne en colère ?

Le problème des domaines de spécialité

Pour offrir une prestation de qualité l'interprète a besoin de comprendre les discours qu'il traduit Or les interprètes français LBSF sont particulièrement amenés à intervenir dans tous types de situation sociale médicale juridique pédagogique etc... Cependant il n'est pas donné à tout le monde d'avoir des connaissances solides dans tous les domaines de la vie...

Au quotidien il serait souhaitable que les interprètes aient un bon niveau de culture générale A ce sujet Lauryne S se plaint d'avoir eu à pâtir des lacunes des interprètes C'est regrettable c'est certain mais il y a fort à parier qu'aucun interprète de ce monde n'a jamais réellement possédé un savoir universel Nous sommes donc tous susceptibles de faillir à un moment ou à un autre...

Quant à William S son désir de voir se spécialiser les interprètes me semble plus envisageable Il explique très bien que lors de ses formations d'informatique il ne reçoit l'ensemble des informations émises que lorsqu'il a recours à des interprètes qui maîtrisent parfaitement cette spécialité

Bien que cela ne soit probablement pas réalisable à l'heure actuelle l'idéal serait bien sûr que les interprètes français LBSF au même titre que leurs collègues en langue orale puissent

se spécialiser dans un domaine en particulier. Malheureusement nous ne sommes d'une part pas suffisamment nombreux sur le marché et d'autre part la demande à l'heure actuelle ne suffirait pas à justifier un travail à plein temps dans un seul domaine...

En revanche il est un domaine dans lequel l'utilisation d'un interprète est particulièrement problématique en consultation avec un psychologue ou un psychiatre. Karine E aborde la place que peuvent tenir ou non les interprètes en institution dans ces entretiens avec un jeune ou sa famille. Elle explique bien que la présence d'un tiers n'est pas souhaitable. Dans des cas extrêmes avec des sourds atteints de névrose ou de psychose l'interprète n'est même pas en mesure de faire son travail. Jacques LABORIT psychiatre en témoigne.

« Dans la psychose marquée par un rejet primordial dans la relation du sujet au langage ce rejet produit des effets de réparation. Les troubles du langage les hallucinations le délire sont autant de tentatives pour stabiliser le déséquilibre provoqué par ce trou dans le lieu du langage. Les hélogismes ou création de mots ou de signes en LSF viennent témoigner pour le psychotique de la réalité de la certitude qui s'impose à lui d'une signification nouvelle. On assiste à un « déchaînement » Lacan des signifiants - les mots quittent le sillon des enchaînements habituels au sens commun - et par la suite de l'imaginaire. On comprend alors qu'avec des sujets hévrosés l'interprète pourrait mais en sortant de sa place signaler des lapsus les bévues insistantes de construction syntaxique mais qu'avec les sujets psychotiques il se retrouvera vite aux limites de la traduction »

□
□

□ □ L'interprète révélateur de dysfonctionnements

□

L'intervention d'un interprète permet parfois de mettre à jour un certain nombre de problèmes. Pendant les cours d'Angéla E. lorsque les interprètes ne comprennent pas une idée ou un concept auxquels elle fait référence et la questionnent l'enseignante réalise parfois que la plupart des étudiants n'ont pas davantage saisi toutes les nuances de son propos. Ainsi grâce à la présence d'un interprète et aux efforts qu'il faut fournir pour lui permettre de travailler convenablement l'ensemble de la classe bénéficie d'une plus grande clarté dans l'enseignement transmis.

□

_____ □

□ « Particularités de la clinique avec des personnes sourdes » Jacques LABORIT □ □ □ □ □

□ Lors de réunions interprétées tout le monde s'accorde à dire qu'il est particulièrement contraignant de faire attention aux tours de parole. Cependant ces efforts se révèlent le plus souvent profitables pour tout le monde. David DE confirme que les participants minoritaires peuvent alors intervenir à propos et plus généralement. Karine DE rappelle que les gens apprennent tout simplement à s'écouter les uns les autres...

□ Ainsi si la présence de l'interprète met parfois à jour quelques dysfonctionnements elle contribue aussi à ce que des solutions soient apportées pour les réduire.

□

□

□ □ L'interprète au cœur des rapports de force

□

Au sujet de ces jeunes sourds en institution qui se montrent quelque peu indifférents aux remontrances exprimées par le biais d'un interprète, Lauryne SS fait un lien très intéressant entre une communication non directe et le respect que l'on porte à son interlocuteur. Les sourds doivent souvent faire des efforts unilatéraux pour communiquer avec les entendants même lorsque ces derniers travaillent dans le milieu de la surdité. Certains sourds des élèves mais également des professionnels ne se sentent alors pas respectés dans leur langue et leur intégrité. Selon Lauryne il est difficile pour les sourds de dépasser ce sentiment d'injustice voire de mépris pour ces professionnels entendants qui ne sont pas capables de communiquer directement avec les élèves ou leurs collègues sourds.

Inversement selon elle ce serait l'interprète qui hériterait du respect des sourds. Dans la mesure où l'interprète est celui par lequel la communication passe et que lui-même n'a aucune difficulté pour comprendre et être compris en langue des signes il bénéficie parfois d'une meilleure considération de la part de ces sourds régulièrement contraints à avoir des échanges indirects ou incomplets avec la plupart des entendants.

□

□ Dans un livret élaboré à partir de son mémoire Francis JEGGLI interprète français LBSF émet une autre hypothèse. Toujours à propos de l'interprète il fait un parallèle entre des ressentis plus ou moins inconscients. Il compare ainsi des usagers entendants réguliers et certains sourds.

□ Les premiers souvent professionnels dans le milieu de la surdité vivraient parfois mal le fait de ne pas pouvoir se passer des interprètes. En effet cette dépendance mettrait en relief leur propre insuffisance dans la maîtrise de la LBSF ce qui ne leur permet pas de communiquer directement avec les sourds qu'ils côtoient quasi quotidiennement.

Quant aux seconds ils seraient partagés entre reconnaissance et ressentiment. L'interprète est un entendant qui a appris leur langue et qui «travaille pour eux» mais il est également celui dont ils ont besoin pour s'intégrer. Là encore il est la manifestation de leur incapacité à communiquer pleinement avec les entendants...

Comme le dit l'auteur «Les interprètes se retrouvent ainsi coincés entre le marteau et l'enclume».

En définitive quels que soient les sentiments qu'il inspire aux uns et aux autres l'interprète se retrouve souvent dans des positions pour le moins inconfortables...

□
□
□
□

Conclusion

□

Dans cette recherche le petit nombre d'interviewés et l'absence de «novices» sourds ne permettent pas de valider de façon incontestable l'hypothèse de départ. Les usagers perçoivent différemment l'interprète selon l'habitude qu'ils ont d'avoir recours à lui. Le paramètre sourd entendant étant moins significatif.

En revanche d'après les réponses recueillies il semblerait que se dessine la tendance suivante. Les usagers habitués et novices se différencient avant tout dans leur perception de l'interprète par leur degré de connaissance et leur approche de la surdité. Les «habitués» ne conçoivent pas tant la surdité comme un handicap que comme une différence linguistique et éventuellement culturelle. Les «novices» eux ont la même vision des sourds que la plupart des gens et les considèrent surtout comme des déficients auditifs. Ils admettent donc difficilement que l'interprète en langue des signes est un interprète comme les autres.

□

Nous avons pu constater dans cette recherche que l'interprète au cœur des relations sourds entendants est perçu très différemment selon la position des uns ou des autres dans ce débat idéologique sur la surdité.

□
□
□
□

□ Qu'est-ce qu'un bon interprète en langue des signes? Francis JEGGLI

□
□

□ «Dans tout pays le développement de l'interprétation en langue des signes est étroitement lié au dynamisme de la communauté sourde nationale. Du niveau de reconnaissance de la communauté sourde et de sa langue des signes découle une conception du métier d'interprète. En France cela est clairement illustré par l'évolution de l'association des interprètes. D'interprètes pour déficients auditifs nous sommes passés à l'interprètes pour sourds puis à l'interprètes en langue des signes. Terminologie actuellement en vigueur. Le fait de préciser «en langue des signes» n'est bien sûr pas anodin et connote une prise de position dans le débat idéologique. Ce qui est à mon sens une bonne chose.» □

□

□ Comme l'évoque Christine QUIPOURT les interprètes travaillent en France entre deux langues et deux populations qui ne bénéficient pas du même statut socio-politique. Par conséquent leur propre statut n'est pas valorisé.

□

□ L'interprète peut-il alors nier le lien évident qui existe entre la perception de la surdité et celle de son métier ?

Sous couvert de neutralité peut-il s'abstenir de toute prise de position ?

Enfin, finalement est-il possible d'être interprète sans être militant ?

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

_____ □

□ «Quelques situations d'interprétation» Surdités Christine QUIPOURT □ □ □ □ □ □ □ □

□

□

□

Bibliographie

□

□

□

- Surdit  t souffrance psychique ouvrage collectif sous la direction de **Fr  d  ric PELLION**

Editions Ellipses Paris

□

- «Particularit  s de la clinique avec les personnes sourdes» **Jacques LABORIT**

□

□

- Qu'est-ce qu'un bon interpr  te en langue des signes

M  moire de **Francis JEGGLI** Universit   Paris VIII

□

□

- Surdit  s revue publi  e par l'association G  SOT  S

Groupe d'Etudes Sp  cialis   Th  rapies et Surdit  s

n     d  cembre Paris

□

- «Quelques situations d'interpr  tation» **Christine QUIPOURT**

□

□

Annexe

Guide d'entretien

- Présentation de mon travail d'enquête

- Cela se passe dans le cadre de ma formation d'interprète français-LSF

- Sur un plan plus personnel, le fait de s'intéresser au point de vue des usagers me permet de compléter ma formation...

- Avez-vous souvent eu recours à un interprète français-LSF professionnel ?

- Si oui

- Depuis combien de temps ?

- Dans quel cadre ? professionnel / privé... ?

- A l'initiative de qui ?

- La façon dont travaillent les interprètes vous convient-elle ?

-

- Si non

- Date de la première fois ?

- Dans quel cadre ?

- Saviez-vous que l'interprète serait présent ?

- Qu'en avez-vous pensé ?

- Qu'attendez-vous d'un interprète ?

- Son rôle, sa place, sa déontologie...

- En imaginant vous adresser à quelqu'un de néophyte, comment est-ce que vous définiriez l'interprète français-LSF ainsi que les tâches qui lui incombent ?

- Quels sont les avantages et les inconvénients liés au fait d'avoir recours à un interprète ?

- Son utilisation vous paraît-elle contraignante ?

- La relation entre les interlocuteurs s'en trouve-t-elle changée ?

- Quelles vous semblent être les limites de l'interprétation ?